



La nouvelle Stratégie de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et le plan d'action décennal (2023-2032)

*Semer les graines de la prospérité, de la paix et de la stabilité
dans les zones sèches d'Afrique*

Décembre 2022

ABRÉVIATIONS & ACRONYMES

ACFTA	Zone de libre-échange continentale africaine
AFR100	Initiative de restauration des paysages forestiers africains
AMCEN	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AME	Accords multilatéraux environnementaux
AP-GMV	Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte
ARBE	Département Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable
AUDA	Agence de développement de l'Union africaine
BRICKS	Renforcer la résilience grâce aux services de communication, de connaissance de d'innovation
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention des Nations unies sur la diversité biologique
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale
CER	Communauté économique régionale
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNUED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement durable
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des Parties
CRP	Comité des Représentants Permanents
CTS	Comité Technique Spécialisé
CUA	Commission de l'Union africaine
DCR	Document-cadre de résultats
GMV	Grande Muraille Verte
IA	Index d'Aridité
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IGMV	Initiative de la Grande Muraille Verte
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCB	Organisation communautaire de base
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine



PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
R&D	Recherche & Développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFGRAD	Union africaine de recherche et développement sur les céréales vivrières semi-arides
SAWAP	Programme du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
SDG	Objectif de développement durable
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe



Résumé

L'Initiative de la Grande Muraille verte (IGMV) est un changement de cap global qui établit un lien et une plateforme commune pour une multitude de processus et d'initiatives mondiaux et régionaux. Elle constitue la contribution de l'Afrique à la résolution d'une myriade de problèmes mondiaux et régionaux. Elle représente un point de convergence pour les conventions de Rio, à savoir la Convention des Nations unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB).

Reconnue comme l'un des programmes majeurs de la décennie pour la restauration des écosystèmes, désignée comme une merveille mondiale par la CNULCD, et reconnue lors de la 15e Conférence des Parties à la CDB comme un programme phare mondial pour la restauration, l'IGMV est également essentielle pour atteindre plusieurs des objectifs de développement durable des Nations unies. Elle représente également une composante essentielle de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dont elle contribue à la réalisation de plusieurs des aspirations, définies comme des objectifs à atteindre.

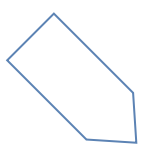
L'élaboration de la nouvelle stratégie de l'Union africaine pour l'initiative de la Grande Muraille verte intervient à un moment où l'Afrique se remet des effets de la pandémie de COVID19, qui a touché de manière disproportionnée les populations pauvres et vulnérables. Elle a accentué la surexploitation des ressources naturelles par ces populations, pour assurer leur subsistance, engendrant une grave dégradation de ces ressources. Selon la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), "les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont fait basculer environ 55 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté en 2020 et ont annulé plus de deux décennies de progrès dans la réduction de la pauvreté sur le continent"¹.

En tant que programme spécifique adapté aux zones arides, semi-arides et subhumides sèches, l'IGMV complète d'autres programmes phares de l'Union africaine, tels que le Programme de développement des infrastructures pour l'Afrique (PIDA) et la Zone de libre-échange continentale africaine (ACFTA), et cherche à créer des synergies et des complémentarités avec d'autres programmes et initiatives phares de la Commission de l'Union africaine (CUA), ainsi qu'avec les priorités opérationnelles (les High 5)² de la Banque africaine de développement. Dans ce contexte, la nouvelle stratégie de l'IGMV, qui s'appuie sur les enseignements tirés de plus de deux décennies de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), ainsi que sur les opportunités et les défis émergents, y compris le redressement post-COVID et la guerre en Ukraine, poursuit les objectifs suivants : i) promouvoir un paysage intégré et des approches de partenariat, ii) promouvoir une approche régionale, iii) promouvoir la reconnaissance du lien entre la pauvreté, l'environnement et le climat, iv) renforcer les mécanismes et les systèmes nationaux qui garantissent l'appropriation locale et favorisent les objectifs sociaux des interventions, y compris la création d'emplois, et v) construire un réseau plus solide pour partager les expériences et inspirer des changements.

L'élaboration de la nouvelle stratégie a grandement bénéficié des conclusions d'une étude menée par le Secrétariat de la CNULCD, avec le financement du gouvernement irlandais, sur

¹ CEA. Rapport économique sur l'Afrique 2021. Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID 19.

² Ces cinq grandes priorités sont les suivantes : éclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique, et améliorer la qualité de vie des Africains. Ces domaines d'intervention prioritaires sont indispensables pour la transformation de l'existence des populations africaines et cadrent donc avec le programme des Nations Unies relatif aux Objectifs de développement durable (ODD).



l'état de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et la voie à suivre d'ici 2030. Cette étude a détaillé certains des principaux défis institutionnels, politiques, financiers et techniques auxquels est confrontée la mise en œuvre de l'initiative.

L'élaboration de la nouvelle stratégie et du plan décennal de mise en œuvre de l'Union africaine a été précédée d'une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) détaillée, qui a été partagée avec un large éventail de parties prenantes pour recueillir leurs commentaires et leurs contributions. La stratégie définit la mission, la vision, les valeurs et les principes directeurs pour la prochaine décennie (2023-2032). Elle positionne l'IGMV comme programme phare de l'Agenda 2063 de l'UA, qui vise à transformer l'Afrique.

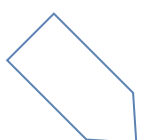
La stratégie entend tirer parti du potentiel des zones arides pour résoudre les problèmes redoutables de pauvreté, vulnérabilité, sous-développement, conflits et insécurité dans ces régions.

En ce qui concerne les valeurs et les principes directeurs, la nouvelle stratégie promeut l'approche nexus, selon laquelle les visions des différents secteurs, en particulier celles du gouvernement, sont suffisamment influencées pour que les différences deviennent techniques et non plus normatives ou hiérarchiques. Elle met l'accent sur l'approche nexus de la gestion durable des terres, de l'eau et des sols, intégrant la conservation de la biodiversité et la gouvernance dans les différents secteurs et échelles. Cette approche repose sur la reconnaissance du fait que les ressources environnementales sont inextricablement liées entre elles. La nouvelle stratégie et son plan décennal de mise en œuvre sont destinés à promouvoir, plus que jamais, les synergies et les complémentarités dans la mise en œuvre de l'initiative, intégrant la dimension de l'emploi.

En matière de coordination et de gouvernance, la nouvelle stratégie propose de nouveaux arrangements institutionnels. Elle définit et clarifie les rôles et responsabilités des principaux acteurs, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (AP-GMV), les Communautés Economiques Régionales (CER) et les États membres. Les rôles et responsabilités des partenaires au développement, des gouvernements locaux et des organisations de la société civile sont également définis, car ils sont tous essentiels à la mise en œuvre efficace de la Grande Muraille verte. La nécessité pour l'Afrique de prendre le leadership politique de l'Initiative a été dûment soulignée.

Le financement ayant été l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de l'initiative, la nouvelle stratégie met l'accent sur l'impératif pour la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres, de faire preuve d'un leadership sans faille pour mobiliser les fonds nécessaires à l'amélioration et à la consolidation des réalisations. L'Afrique doit assumer l'entière responsabilité du financement de la mise en œuvre de l'Initiative. La stratégie propose donc plusieurs mécanismes d'investissement et de mobilisation des ressources que la Commission de l'Union africaine, les Communautés Economiques Régionales et les États membres peuvent déployer pour réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative afin de réduire au minimum leur dépendance vis-à-vis des donateurs.

L'intégration de l'IGMV dans les processus de planification du développement national et régional devrait occuper une place centrale afin de réduire le déficit financier. L'adoption de mécanismes flexibles combinant la gestion durable des terres et de l'eau, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets avec d'autres questions prioritaires pour la communauté internationale, qui permettraient d'accéder à des sources potentielles de financement, est une bonne option. Le cas du Nigeria, qui a réservé un certain pourcentage de ses recettes pétrolières à la mise en œuvre de l'IGMV, est une initiative qui devrait être suivie par d'autres.



Le plan de mise en œuvre offre un accès possible à des opportunités financières relevant des portefeuilles de la paix et de la sécurité, de la migration, de l'égalité des sexes et de la décentralisation, portefeuilles qui peuvent relever d'autres secteurs et agences. Les domaines/composantes d'intervention stratégique offrent un large éventail d'activités qui, si elles sont mises en œuvre de manière adéquate, placeront l'initiative globale sur une nouvelle voie en tant qu'instrument de développement durable dans les zones sèches d'Afrique et en tant que pilier important pour la réalisation de l'Agenda africain 2063.

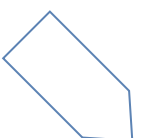


TABLE DES MATIÈRES

Abréviations & Acronymes.....	2
Résumé.....	4
1. INTRODUCTION.....	9
1.1 Contexte.....	9
1.2 Méthodologie.....	10
2. LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN : LA NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME.....	12
2.1 Principaux défis.....	12
2.2 Analyse FFOM.....	15
3. CADRE STRATEGIQUE.....	20
3.1 Vision.....	20
3.1.1 Objectifs déclarés et partagés : les ODD 2030 et l'Agenda 2063.....	20
3.1.2 Une zone d'intervention définie : les zones sèches d'Afrique.....	20
3.1.3 L'Initiative de la Grande Muraille Verte et l'Afrique que nous voulons.....	22
3.2 Mission.....	22
3.3 Principes directeurs.....	23
3.4 Objectifs.....	24
3.4.1 Objectif général.....	24
3.4.2 Objectifs Stratégiques / Axes d'intervention.....	24
3.5 Bénéficiaires / Parties prenantes.....	24
4. COMPOSANTES STRATEGIQUES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	25
4.1 Composante stratégique 1 : Accroître le niveau d'engagement politique pour faciliter la mise en œuvre efficace de l'initiative de la Grande Muraille Verte.....	25
4.2 Composante stratégique 2 : Renforcer et rationaliser la gouvernance et les processus participatifs de l'IGMV et assurer le leadership de l'Afrique dans la mise en œuvre.....	25
4.3 Composante stratégique 3 : Assurer un niveau de vie élevé, la qualité de vie et le bien-être des personnes vivant dans les zones sèches.....	26
4.4 Composante stratégique 4: Améliorer la préparation et la gestion des risques par les communautés rurales, les petits exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires pour lutter contre la dégradation de l'environnement, le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité.....	26
4.5 Composante stratégique 5 : Forger des alliances stratégiques de connaissances pour promouvoir des actions, des technologies et des innovations pour le succès de l'Initiative de la Grande Muraille Verte.....	26
4.6 Composante stratégique 6 : Promotion de l'équité entre les sexes.....	26
4.7 Composante stratégique 7 : Assurer la pleine responsabilité des institutions africaines dans la mobilisation et la maximisation des ressources financières pour la mise en œuvre de l'IGMV....	27



5.	Axes d'intervention stratégiques transversaux.....	28
5.1	Financement et mobilisation des ressources.....	28
5.2	Communication et visibilité.....	29
5.3	Suivi, Evaluation et Reddition des comptes.....	30
6.	Modalités de mise en œuvre.....	31
6.1	Modalités de mise en œuvre au niveau continental.....	31
6.1.1	Rôle et responsabilités de la CUA, des CER et de l'Agence panafricaine de la GMV.....	31
6.1.2	Mécanismes de Coordination.....	32
6.2	Modalités de mise en œuvre au niveau national.....	33
6.2.1	Rôle et responsabilité des unités ou agences nationales de coordination.....	33
6.2.2	Mise en œuvre sur le terrain : le rôle central des gouvernements locaux.....	34
6.2.3	Rôle et responsabilités des OCB et OSC.....	34
7.	PLAN D'ACTION.....	35
	AnnexE 1 : PRINCIPALES DECISIONS DE L'UNION AFRICAINE SUR LA GRANDE MURAILLE VERTE....	45
	Décision sur la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (2007).....	45
	Décision sur la Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel. Doc. EX.CL/465 (XIV).....	46
	2011 – Malabo: Décision sur la mise en œuvre du Programme Grande Muraille Verte. Doc. EX.CL/656 (XIX).....	46
	2012-AMCEN-Decision 14/7: The Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative.....	47
8.	REFERENCES.....	49



1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

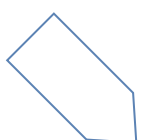
L'initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel (GGWSSI), depuis sa création en 2007 par l'Union africaine, est devenue un nom connu dans le monde entier, suscitant l'admiration et le soutien des États membres de l'Union africaine, des institutions régionales africaines et des partenaires à tous les niveaux. L'initiative est considérée comme la contribution de l'Afrique à la recherche de solutions durables à la myriade de crises environnementales qui affectent le monde, qu'il s'agisse du changement climatique, de la désertification, de la perte de biodiversité, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de l'instabilité politique ou de la migration irrégulière à grande échelle des jeunes vers l'Europe et le Moyen-Orient. Comme l'a déclaré Sa Majesté le Roi Charles lors du lancement de son initiative **TERRA CARTA pour la nature, les personnes et la planète** : « pour construire un avenir productif et durable, il est essentiel que nous accélérions et intégrions la durabilité dans tous les aspects de notre économie. Pour aller de l'avant, il doit y avoir un centre de gravité pour catalyser un tel effort monumental, et pour mobiliser les ressources et les incitations nécessaires ». Ce centre de gravité pour l'Afrique est l'initiative de la Grande Muraille verte.

Malgré les différents défis qui entourent et entravent sa mise en œuvre, l'IGMV reste l'un des programmes les plus séduisants du continent. Il attire de nombreux pays et régions qui postulent pour y adhérer. Il retient également l'attention de multiples Donateurs, et de nombreuses promesses de financements importants ont été formulées ces dernières années.

Actuellement, l'initiative est mise en œuvre dans toutes les régions géographiques du continent africain avec plus de trente pays à différents stades de mise en œuvre, en particulier dans les régions de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique australe. L'IGMV compte actuellement plusieurs catégories de pays participants :

- Les 11 pays sahéliens qui sont membres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (AP-GMV). Plusieurs de ces pays ont été les pionniers de l'Initiative ;
- Les membres pionniers qui ne font pas partie de l'Agence Panafricaine : l'Algérie, l'Égypte, la Gambie et la Tunisie ;
- Les pays qui ont fait partie des projets SAWAP et BRICKS "en soutien à la GMV", financés par le FEM et la Banque mondiale : le Bénin, le Ghana, et le Togo (en plus des autres pays du SAWAP qui sont membres de l'AP-GMV déjà mentionnés), et
- Les pays d'Afrique australe, sous les auspices de la SADC et avec le soutien de la FAO et du Mécanisme mondial de la CNULCD. Il s'agit des pays suivants : Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

De nombreux pays ont mis en place des agences nationales spécialisées ou se sont appuyés sur une structure de gouvernance existante pour mettre en œuvre l'Initiative à grande échelle. Des institutions régionales ont également été créées ou renforcées pour tirer parti de sa mise en œuvre. Au niveau de la Commission de l'Union africaine, une Unité de programme spécifique a été créée pour coordonner la mise en œuvre de l'Initiative à l'échelle du continent, parallèlement aux mandats fondamentaux de la Commission, à savoir la mobilisation des ressources, la création de partenariats et le développement des capacités des États membres.



L'Agence Panafricaine pour la Grande Muraille Verte a été créée par onze États sahéliens pour servir d'institution de mise en œuvre technique travaillant en partenariat avec la Commission de l'Union africaine.

L'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA/NEPAD) a également développé, au fil des ans, des programmes de soutien à la mise en œuvre de l'IGMV. Le rôle des Communautés Economiques Régionales a été particulièrement important dans la consolidation et l'expansion du concept de l'IGMV. C'est notamment le cas en Afrique de l'Ouest, où la CEDEAO a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Harmonisée pour l'IGMV, et en Afrique australe où la SADC a pris l'initiative d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de l'IGMV adaptée à la région.

Le soutien des partenaires, tant sur le plan financier que technique, n'a pas manqué. En effet, avec les succès obtenus dans la région du Sahel, l'IGMV est considérée et utilisée comme modèle pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) dans les zones sèches. L'Union européenne, à travers son partenariat avec l'Union africaine, soutient les efforts de coordination de la Commission de l'UA depuis une dizaine d'années. La Banque mondiale, la FAO, le PNUD, le PNUE et le Mécanisme mondial de la CNULCD ont tous été constants dans leur soutien au renforcement de la mise en œuvre de l'IGMV. L'OIT prépare une contribution technique basée sur son expérience pilote au Sahel pour démontrer l'efficacité des techniques de restauration endogène des sols et son impact indéniable sur la création d'emplois au profit des communautés.

Une autre caractéristique unique de la GMV est le grand nombre de programmes et de projets techniques connexes et complémentaires mis en œuvre par différents partenaires aux niveaux continental et mondial. Ces projets comprennent, entre autres, le programme de restauration des paysages africains (AFR100), le programme *Regreening Africa*, l'Alliance pour le verdissement, l'Initiative pour la Restauration de l'Afrique, le projet *Creating Lands of Opportunity* et l'Alliance Mondiale pour le Verdissement.

Une autre caractéristique unique de l'IGMV est le grand nombre de programmes et de projets techniques connexes et complémentaires mis en œuvre par différents partenaires de coopération aux niveaux continental et mondial. Ces projets comprennent, entre autres :

- L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100),
- Le programme *Regreening Africa*,
- Le projet "Créer des terres d'opportunité : transformer les conditions de vie par la restauration du paysage au Sahel",
- La *Global Ever Greening Alliance*,
- La future *Middle East Green Initiative* initiée par l'Arabie Saoudite.

La portée géographique de l'initiative et les nombreux partenaires impliqués aux niveaux national, sous-régional, régional et continental ont renforcé le besoin de développer une stratégie globale plus cohérente et plus globale, soutenue par un plan de mise en œuvre à long terme clairement défini et doté de ressources suffisantes. Cela est indispensable, non seulement pour renforcer les rôles de leadership et de coordination de la CUA, mais aussi pour améliorer les synergies et les complémentarités entre les parties prenantes et permettre une utilisation plus efficace des ressources limitées.

1.2 Méthodologie

Le principe clé pour qu'une stratégie soit adoptée, domestiquée et mise en œuvre est "la participation et l'implication de toutes les parties prenantes" dans son développement. Les activités suivantes ont été menées pour assurer une participation et une implication efficaces des parties prenantes.



1.2.1 Revue documentaire

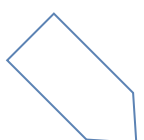
Cette activité a été réalisée tout au long du processus de consultance. Elle s'est basée sur les documents disponibles au niveau de la CUA, auprès de certains acteurs et en ligne, notamment ceux relatifs aux évaluations et aux enseignements tirés de la mise en œuvre de projets connexes, à savoir : SAWAP-BRICKS, Action contre la désertification (AAD), le projet FLEUVE, le projet Filling the Gap, l'Accélérateur de la GMV. Des documents produits par les coordinations régionales et nationales ont également été consultés : la Stratégie Régionale Harmonisée, le Plan Décennal d'Investissement Prioritaire (PDIP) 2021-2030 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, la stratégie et le plan d'action de développement des capacités et la stratégie et le plan d'action de communication développés dans le cadre du projet Action contre la désertification, ainsi que le cadre de résultats. Certains acteurs (l'Unité de coordination de la GMV au Burkina Faso, SAFGRAD, le Mécanisme mondial, SOS Sahel - France, CARI, le Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD) ont également partagé des documents avec le consultant, notamment l'évaluation faite par le Mécanisme mondial de la CNULCD : " État d'avancement de la mise en œuvre de la Grande Muraille verte et perspectives à l'horizon 2030". Sur la base de cette revue documentaire, le consultant a produit un questionnaire ciblé pour enrichir la nouvelle Stratégie. Les questions étaient ouvertes ou semi-ouvertes, afin de permettre aux répondants de développer leurs propres idées. En fonction de la disponibilité des parties prenantes, des opportunités et du temps disponible pour l'étude, le questionnaire a été utilisé pour : (i) des entretiens en tête-à-tête, (ii) mener des discussions dans le format Zoom, ou (iii) être envoyé par email à toutes les parties prenantes non directement interviewées. En plus du questionnaire, une analyse FFOM préliminaire a été préparée et largement partagée avec les parties prenantes pour recueillir leurs commentaires.

1.2.2 Réunions physiques et virtuelles

Sur la base du questionnaire et de l'analyse FFOM préliminaire, des réunions physiques et virtuelles ont été organisées avec le soutien de l'Unité de coordination de l'IGMV de la CUA. Les participants comprenaient : les Points Focaux de l'IGMV, des représentants d'OSC (SOS-Sahel, CARI, SPONG, GCOZA-Mali, ReSaD-Niger, LEAD Tchad), des Partenaires Techniques et Financiers (le Mécanisme mondial de la CNULCD, le FIDA, le Comité Scientifique Français sur la Désertification (CSFD), des collaborateurs d'Allemagne et d'Ukraine, et SAFGRAD).

Les réunions physiques et virtuelles se sont concentrées sur quatre (4) domaines thématiques:

1. Les missions et les objectifs de l'IGMV à la lumière des résultats obtenus. La mission fait référence à la "raison d'être" de l'IGMV, la raison pour laquelle elle a été créée. Pourquoi, si elle n'existait pas, devrait-elle être créée ? Quelle est la raison d'être de l'IGMV et pourquoi les gouvernements devraient-ils la financer ?
2. La gouvernance de l'IGMV. En fonction des défis rencontrés au cours des dix dernières années, quel devrait être le rôle respectif de la CUA, de l'Agence Panafricaine de la GMV et des CER. Les discussions ont porté sur les dispositions institutionnelles à prendre pour un soutien meilleur et plus efficace de la CUA, de l'Agence Panafricaine et des CER aux pays membres et aux OSC.
3. Le contexte de l'IGMV (forces, faiblesses, opportunités et menaces). Le consultant a discuté avec les parties prenantes des principales tendances dans l'environnement immédiat ou lointain de l'IGMV. Quels sont les événements ou les situations qui auront un impact positif ou négatif sur l'Initiative dans les cinq à dix prochaines années (par exemple, le terrorisme) ?
4. L'identité spécifique de l'IGMV ou ce qui devrait rendre l'IGMV unique (domaine et champ d'intervention, actions à mener, et acteurs - bénéficiaires). Qu'est-ce qui, parmi tout ce



que fait la communauté de la GMV, est différent de ce que font les autres ? Leurs services/produits sont-ils compétitifs ? Existe-t-il d'autres structures au niveau national ou régional qui font ou peuvent faire les mêmes choses, mais mieux et à moindre coût ? Y a-t-il de nouveaux produits ou services que l'IGMV peut offrir ? Si oui, lesquels ?

Les discussions ont permis de faire une évaluation qualitative de la mise en œuvre de l'IGMV, et les données et informations recueillies ont permis une analyse exhaustive des :

- i. Forces et faiblesses actuelles dans la conduite de l'IGMV ; Les forces qui doivent être exploitées et renforcées ; Les faiblesses qui doivent être traitées.
- ii. Opportunités insuffisamment exploitées ces dernières années et les nouvelles opportunités à exploiter pour plus d'efficacité et de résultats dans la conduite de l'IGMV ;
- iii. Menaces qui pèsent sur l'IGMV et qu'il convient de prendre en compte et les mesures à prendre pour atténuer leur impact ou leur apparition.

Les solutions et options identifiées par le consultant ou proposées par les parties prenantes pour renforcer et mieux utiliser les forces, traiter les faiblesses, mieux saisir/exploiter les opportunités et faire face aux menaces, constituent le corpus du cadrage stratégique proposé.

2. LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN : LA NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME

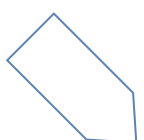
2.1 Principaux défis

Au cours des dix dernières années, la mise en œuvre de l'Initiative de l'IGMV a souffert de faiblesses et de menaces auxquelles il faut remédier pour une mise en œuvre harmonieuse et réussie. Les faiblesses les plus critiques qui nécessitent des actions urgentes sont les suivantes :

Gouvernance insatisfaisante

- **Définition peu claire des rôles et des responsabilités entre la Commission de l'Union africaine (CUA), les Communautés économiques régionales (CER) et l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille Verte.** L'absence apparente de coordination et l'impression de rivalité entre la CUA et l'AGPM, notamment dans le dialogue avec les partenaires, ont été perçues par beaucoup comme un signe de faiblesse du leadership de l'Afrique sur l'IGMV. Le manque de division du travail est donc l'une des causes de la faible mise en œuvre de l'Initiative.
- **Défaut de gouvernance foncière.** De nombreux échecs en matière de restauration et de gestion des terres découlent du défaut de gouvernance foncière. La question du régime foncier n'a pas été abordée en tant qu'élément clé de la gestion durable des ressources naturelles et en tant que "condition préalable à la réduction de la pauvreté, au développement durable et au maintien de la paix et de la stabilité sur le continent"³.
- **Le manque d'ancrage des interventions sur les priorités des institutions locales.** Alors que le processus de décentralisation est engagé dans presque tous les pays et que la volonté des gouvernements locaux de jouer un rôle à part entière dans l'intégration du concept de l'IGMV dans leurs processus de planification et de budgétisation a mis en évidence le rôle essentiel des gouvernements et des communautés locales dans le développement durable et la résolution des conflits.
- **L'insécurité et les conflits ont considérablement réduit les possibilités d'intervention des structures publiques.** Dans de nombreux pays (Burkina, Tchad, Cameroun, Mali, Niger, Nigeria, Éthiopie) ce sont essentiellement les institutions locales qui peuvent

³ CUA. 2021. Stratégie de gouvernance foncière

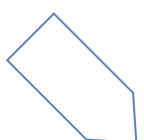


continuer à travailler dans les zones de conflit. Un changement de paradigme dans la mise en œuvre de l'IGMV est donc nécessaire pour mettre les autorités locales ou leurs institutions au cœur de la mise en œuvre de l'IGMV.

- **Faible coordination et engagement avec les autres secteurs et acteurs concernés.** Les agences nationales de l'IGMV ont des difficultés à adopter une "approche paysagère", une approche intersectorielle qui transcende les frontières juridictionnelles et les secteurs traditionnels (agriculture, environnement, foresterie, eau, énergie, utilisation des terres et décentralisation). Malgré l'existence de bonnes pratiques dans différents pays pour valoriser les potentiels agro-pastoraux de l'Initiative et ses liens avec les questions d'énergie et d'eau, les décideurs de ces différents secteurs (agriculture, élevage, énergie, eau, etc.) ainsi que les autorités locales et la société civile, ne sont pas tellement impliqués dans la définition des axes d'intervention et dans la gestion opérationnelle et stratégique de l'Initiative. Dans la plupart des pays, il n'y a pas de lien opérationnel entre l'IGMV et les plans d'action développés dans le cadre de la CNULCD, de la CCNUCC, de la CDB, du cadre de Sendai, des Objectifs de développement durable des Nations Unies et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Les entités nationales de coordination sont confrontées à de réels défis pour assurer les synergies, la coordination et les approches synergiques dans la mise en œuvre de l'Initiative. L'une des nombreuses raisons de cette situation est la définition peu claire des rôles et des responsabilités entre les entités nationales en charge de l'IGMV et les autres institutions et acteurs nationaux impliqués dans la gestion des ressources naturelles, ou dans la mise en œuvre des Conventions de Rio et d'autres initiatives.

La portée et la couverture géographique de l'initiative. L'IGMV, malgré le fait qu'elle ait été adoptée comme une solidarité africaine avec les populations vivant dans les zones sèches, est présentée par de nombreux acteurs, y compris les Etats membres de l'UA, comme une initiative pour la seule région du Sahel. De plus, la vision d'une ligne d'arbres s'étendant de Dakar à Djibouti, est toujours mise en avant par certaines institutions. Cette vision restrictive est également soutenue par le manque d'ancrage des interventions sur les priorités des autorités locales et sur les besoins sociaux de base des communautés impactées. En conséquence, et en l'absence de ce mur d'arbres, l'IGMV est considérée par certains comme un échec. Cette vision avait pourtant évolué, notamment depuis l'adoption de la Stratégie Régionale Harmonisée pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte (2013), qui concevait l'IGMV comme " une mosaïque d'interventions " combinant une utilisation durable des terres et des pratiques de gestion communautaire des terres.

Incapacité à garantir un financement à long terme. L'Initiative de la Grande Muraille Verte est, par définition, une initiative ambitieuse et à long terme. Il faudra peut-être des décennies pour que certains des avantages des actions menées dans les zones sèches deviennent apparents. En fait, l'IGMV ne devrait pas être évaluée sur la base de critères temporels, mais plutôt comme un catalyseur de l'adaptation aux conditions changeantes dans les zones sèches. Cependant, la plupart des pays et des donateurs utilisent une approche par projet plutôt que par programme. Les financements des partenaires techniques et financiers sont cosmétiques, essentiellement orientés vers la mise en œuvre de projets spécifiques et non de programmes globaux, complets et intégrés. La volonté politique des dirigeants africains, qui constitue le fondement de la GMV, ne s'est pas traduite au niveau des engagements budgétaires nationaux pour la mise en œuvre de l'Initiative. Il convient de noter qu'à la suite du Sommet "One Planet" qui s'est tenu le 11 janvier 2021 à Paris, le Mécanisme mondial de la CNULCD a été invité à coordonner l'Unité d'accélération pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour les 11 pays membres de l'AP-GMV. Le rôle du MM est, entre autres, de suivre les investissements financiers et techniques et les impacts des projets mis en œuvre.



Le changement climatique. Depuis le lancement de l'IGMV, la sécheresse, l'aridité et le manque de régularité des précipitations sont devenus plus persistants et plus graves. Le changement climatique est une dimension supplémentaire qui doit être prise en compte dans l'identification des solutions pour la restauration des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux. La dimension du changement climatique souligne la nécessité d'innover et de renforcer les liens entre l'IGMV, la recherche sur le climat et les institutions scientifiques (AGRHYMET, ACMAD...)

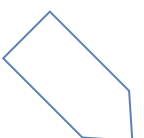
La faible participation du secteur privé. Cela a limité le développement de la dimension économique des activités de l'IGMV, et leur impact sur l'économie locale et nationale.

Le manque d'implication des institutions éducatives (écoles primaires et secondaires, universités et Institutions de recherche) a également contribué à la faible appropriation de l'initiative par la société.

Le rôle de la recherche scientifique est resté marginal. En l'absence d'une interface adaptée entre les scientifiques, les décideurs et les acteurs locaux, l'IGMV n'a pas pu tirer profit de la recherche scientifique.

L'impact de la pandémie de COVID-19. Le continent africain commence à peine à se remettre des impacts de la pandémie COVID-19 qui a dévasté de nombreuses économies et continuera à étouffer la reprise économique pendant de nombreuses années, limitant ainsi davantage les investissements de l'IGMV.

Une analyse FFOM plus complète est présentée au paragraphe 2.2.

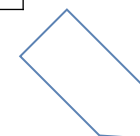


2.2 Analyse FFOM

FORCES	FAIBLESSES
i. L'IGMV est un concept de développement audacieux propre à l'Afrique, qui rappelle les sentiments du panafricanisme et de la renaissance africaine. Cela confère au concept une grande charge politique de la part des dirigeants africains, du moins au début. ii. L'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique donne de la valeur au concept de l'IGMV. Les États se sont engagés à faire face à la crise climatique croissante. iii. Points forts institutionnels – Existence de dispositifs institutionnels. De nombreux pays ont mis en place des dispositifs institutionnels pour la coordination et la mise en œuvre de la GMV. Tous les pays membres de l'AP-GMV ont mis en place soit des agences nationales, soit des unités nationales de coordination. – Existence d'organisations communautaires de base (groupes d'agriculteurs, de femmes, de jeunes, d'éleveurs) et d'organisations de la société civile déjà engagées dans la mise en œuvre des conventions de Rio et désireuses de s'engager pleinement dans la mise en œuvre de l'IGMV. iv. Points forts techniques – Existence de "success stories" pour la capitalisation et la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion durable des terres, y compris les pratiques communautaires et les connaissances traditionnelles. Les expériences de valorisation économique et de monétisation des ressources naturelles (valorisation et commercialisation des PFNL et gestion des fourrages) incitent fortement les communautés locales à adopter et à adapter le concept et les modalités opérationnelles de l'IGMV. – Existence de technologies éprouvées. Les pratiques de	i. La GMV reste vague en termes de portée, de contenu et par rapport aux cadres de développement nationaux – Portée et couverture géographique peu claires de l'IGMV. L'initiative est présentée par certains acteurs comme une initiative pour le Sahel uniquement, même si son nom fait référence au Sahara d'abord, au Sahel ensuite. – L'insuffisance de l'appropriation et du leadership africains pour l'initiative et une stratégie de communication claire ont conduit de nombreux partenaires financiers et la communauté internationale à penser que l'initiative se limite uniquement à 11 pays sahéliens. – Au niveau national, la GMV reste vague, tant en termes de couverture géographique que de contenu, en ce qui concerne les acteurs impliqués, ainsi que son intégration dans les plans de développement nationaux. – La prévalence de la vision d'une " barrière d'arbres " entraîne un manque de résultats tangibles et cohérents. ii. Gouvernance – Une définition peu claire des rôles et des responsabilités entre la Commission de l'Union africaine (CUA), les Communautés économiques régionales (CER) et l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille verte. Cela conduit à affaiblir le leadership et la voix de l'Afrique dans le processus de mise en œuvre. – Ressources humaines insuffisantes au niveau des CER et de la CUA. L'Unité de coordination créée par la CUA ne dispose pas de ressources suffisantes, tant financières que techniques. La plupart des CER n'ont même pas d'unité de coordination ni même de point focal. Les CER ne se sont pas encore appropriées l'IGMV à l'exception de la SADC. L'AP-GMV manque également de capacités et la gouvernance n'est pas à la hauteur de ce qui pourrait être attendu. – Faiblesse de la coordination et de l'engagement avec d'autres secteurs pertinents au niveau national. Les entités nationales en

FORCES	FAIBLESSES
reforestation, de boisement, de gestion des pâturages et des ressources en eau, ainsi que la longue histoire de l'utilisation et de la gestion des feux de brousse rendent l'adaptation et la domestication du concept de l'IGMV familières aux communautés locales impliquées dans sa mise en œuvre. v. La nature transversale de l'IGMV. Elle l'a rendu attrayante pour les partenaires du développement qui y ont vu une opportunité de soutenir leurs diverses interventions dans les zones sèches d'Afrique. La naissance du concept de l'IGMV a coïncidé avec la recherche mondiale de modèles de développement durable. vi. Existence d'une communication forte. L'IGMV est une référence mondialement reconnue et recherchée par les partenaires financiers et autres.	charge de l'IGMV ont des difficultés à adopter une "approche paysagère" et à la relier fortement aux plans d'action développés dans le cadre de la CCD, de la CCNUCC et de la CDB. – Les décideurs des autres secteurs non-environnementaux (agriculture, élevage, énergie, eau, etc.) sont peu impliqués dans la définition des axes d'intervention et dans la gestion opérationnelle et stratégique de l'initiative. iii. Faible soutien politique de haut niveau pour l'IGMV et la gestion environnementale. Dans de nombreux pays, les activités sont peu financées par les budgets publics. La majorité des entités nationales de l'IGMV cherchent à avoir des opérations sur le terrain comme moyen d'accéder à des ressources financières externes. Cela entraîne une concurrence, ainsi que des problèmes de chevauchement entre les structures de l'IGMV et les autres structures opérationnelles existantes. iv. Absence de mécanismes appropriés de gestion et de partage des connaissances. Les connaissances développées par la CNULCD et d'autres projets de GDT, d'adaptation et d'atténuation sont largement inconnues et parfois ignorées. En outre, la place et le rôle de la science et de la recherche dans la gestion de l'Initiative ne sont pas bien mis en évidence. Il n'existe pas de structure de conseil scientifique, ni au niveau africain, ni au niveau national, malgré le rôle joué par SAFGRAD dans la mise en œuvre de la CNULCD au niveau continental. v. Une approche par projet, et non par programme. Les financements des partenaires techniques et financiers sont cosmétiques, essentiellement orientés vers la mise en œuvre de projets spécifiques et non de programmes globaux, complets et intégrés

OPPORTUNITES	MENACES
i. L'IGMV offre des opportunités stratégiques pour utiliser durablement les énormes potentiels d'énergie solaire. La	i. L'incapacité à garantir un financement à long terme. L'incapacité des gouvernements africain à fournir le financement nécessaire à l'IGMV est



OPPORTUNITES	MENACES
GMV pourrait être un accélérateur pour l'initiative Light up Africa ii. Le GMV, une plateforme unificatrice pour les politiques et activités de développement durable et de réduction de la pauvreté dans les zones arides d'Afrique. Conçu comme un facteur d'accélération de la mise en œuvre de la CNULCD, l'IGMV fournit un point de convergence et de synergies mutuelles pour les conventions de Rio et le cadre SENDAI pour la réduction des risques de catastrophes. Il existe d'énormes possibilités de tirer parti de l'IGMV pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté par la diversification de l'agriculture et des systèmes de production afin de stimuler la production alimentaire et de créer des opportunités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes dans les zones sèches. iii. L'IGMV a un grand potentiel pour contribuer de manière significative à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. iv. L'IGMV peut bénéficier de l'existence d'organisations communautaires actives au niveau du terrain, d'organisations professionnelles et d'autres groupes d'agriculteurs. v. L'existence de stratégies similaires au niveau de la CUA, notamment le cadre de gestion durable des forêts de l'Union africaine, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), la stratégie de gouvernance foncière, la stratégie de l'UA sur la faune et la flore sauvages et la stratégie de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient, offrent toutes des possibilités de synergies et de coordination pour obtenir de meilleurs résultats. vi. L'initiative a le potentiel de compléter la mise en œuvre dans les zones sèches d'autres initiatives et programmes phares africains (PIDA, Route Trans Saharienne, gazoduc Lagos-Alger, fibre optique Lagos-Alger, AFR100) ainsi que les 5 priorités	une menace sérieuse. L'IGMV est, par définition, une initiative à long terme et ambitieuse. Il faudra peut-être des décennies pour que certains des avantages des actions menées dans les zones sèches deviennent apparents. En fait, l'IGMV ne devrait pas être évaluée sur la base de critères temporels, mais plutôt comme un catalyseur de l'adaptation aux conditions changeantes dans les zones sèches. ii. Le manque d'investissement des gouvernements dans l'agriculture des zones sèches. iii. L'incapacité des partenaires à honorer les promesses de financement faites à l'IGMV. D'énormes sommes d'argent ont été promises depuis la COP15 mais très peu de cet argent a été utilisé sur le terrain. iv. L'insécurité et les guerres ont considérablement réduit les possibilités d'intervention des structures publiques dans de nombreux pays (Burkina, Mali, Niger, Nigeria et Ethiopie). v. Le manque apparent de coopération et de coordination entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence panafricaine peut provoquer une division de la confiance politique envers l'Initiative. vi. L'absence de spécification claire de l'IGMV dans l'organigramme de la Direction de l'Environnement Durable et de l'Economie Bleue peut conduire à l'abandon progressif de l'Initiative, car il n'y aurait pas de budget pour elle.



OPPORTUNITES	MENACES
opérationnelles de la Banque africaine de développement avec les objectifs stratégiques suivants : i) éclairer et alimenter l'Afrique, ii) nourrir l'Afrique, iii) industrialiser l'Afrique, iv) améliorer la gouvernance, et v) améliorer la qualité de vie des populations africaines. vii. La création de l'accélérateur de la GMV pour soutenir la mobilisation des ressources et l'intérêt croissant pour les activités liées à l'IGMV. Tous les pays disposent déjà de structures nationales de coordination de la GDT qui peuvent soutenir la mise en œuvre de l'Initiative. viii. La transformation du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en Agence de Développement de l'Union africaine (AUDA) (mobilisation des ressources) devrait stimuler le financement et la durabilité de l'Initiative ix. Le processus de décentralisation dans presque tous les pays et la volonté des gouvernements locaux de jouer un rôle à part entière dans l'intégration du concept de VGM dans leurs processus de planification et de budgétisation ont mis en évidence le rôle essentiel des gouvernements et des communautés locales dans le développement durable et la résolution des conflits. x. L'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) en 2015 a été un moment charnière d'opportunité pour la mise en œuvre effective du VGM. Le renforcement des synergies et des complémentarités entre le GMV et les ODD a ouvert des possibilités de mise à l'échelle de la gestion durable des terres dans les zones arides d'Afrique. xi. Les chocs externes qui ont affecté l'Afrique (COVID-19, la guerre en Ukraine et ses conséquences en termes de sécurité alimentaire) ont accéléré la prise de conscience de l'importance du développement local, de la promotion de l'agriculture	



OPPORTUNITES	MENACES
familiale et de l'agroécologie xii. Le GMV offre de nombreuses opportunités pour la mobilisation des ressources et le développement des capacités des acteurs. xiii. Existence de structures spécialisées de la CUA qui peuvent être utilisées pour gérer l'initiative	



3. CADRE STRATEGIQUE

3.1 Vision

3.1.1 Objectifs déclarés et partagés : les ODD 2030 et l'Agenda 2063

L'Agenda 2063 (l'Afrique que nous voulons), plan directeur et schéma directeur de l'Afrique pour transformer l'Afrique en une puissance mondiale du futur, a été adopté en 2013. Il a pour ambition de transformer l'Afrique en éradiquant la pauvreté et les inégalités par une transition écologique et inclusive d'ici 2063. C'est le cadre stratégique du continent pour atteindre l'objectif d'un développement inclusif et durable, à travers une trajectoire de développement à long terme (plus de 50 ans) basée sur (i) une paix et une stabilité soutenues ; (ii) une croissance économique et un progrès social renouvelés ; (iii) un développement centré sur les populations, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes.

La situation au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigeria, marquée par le recrutement massif de jeunes sans emploi ni perspective par des bandes terroristes, souligne l'impératif d'une attention particulière et d'investissements accrus dans les zones arides. Dans ce contexte, l'initiative de la Grande Muraille Verte doit être comprise comme un programme spécifique visant à réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 dans les écosystèmes arides et semi-arides du continent, notamment :

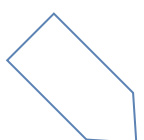
- **Aspiration 1** : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable.
- **Aspiration 4** : Une Afrique vivant dans la paix et la sécurité et
- **Aspiration 6** : Une Afrique dont le développement est centré sur l'être humain, qui s'appuie sur le potentiel de ses habitants, en particulier les femmes et les jeunes, et qui veille au bien-être des enfants.

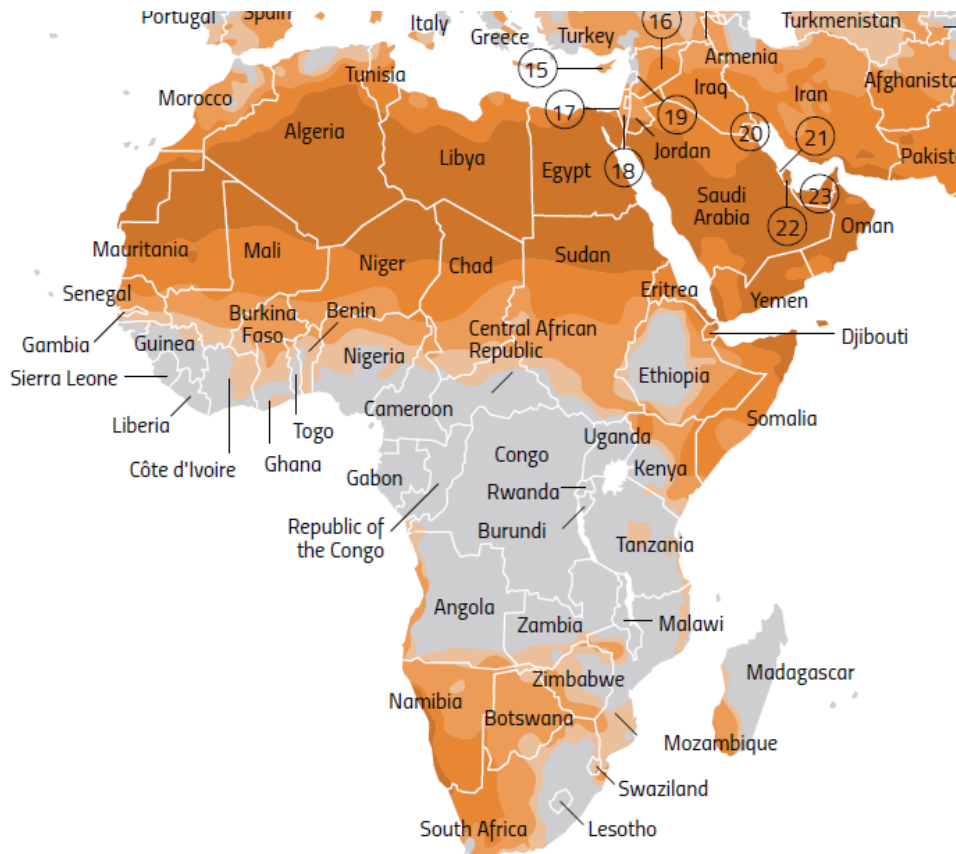
En outre, l'IGMV contribue à la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable, en particulier les ODD 13 (action climatique) et 15 (vie sur terre). L'IGMV contribuera également à la réduction des risques de catastrophes naturels et à l'amélioration des solutions naturelles à la plupart de nos problèmes environnementaux, en particulier le changement climatique et la dégradation des terres. Dans ce contexte, l'IGMV sert de pont entre la gestion durable des ressources naturelles et le développement socio-économique durable dans les zones sèches.

3.1.2 Une zone d'intervention définie : les zones sèches d'Afrique

L'UNCCD définit la dégradation des terres dans son article 1 comme suit : " La réduction ou la perte, dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, de la productivité biologique ou économique, et de la complexité des terres agricoles non irriguées ou des pâturages à grande échelle, des forêts et des zones boisées, par suite de l'utilisation des terres ou de tout processus ou combinaison de processus, y compris ceux qui résultent des activités humaines et des modes d'établissement ".

L'indice d'aridité (IA) est utilisé ici pour la définition des zones sèches : il s'agit du rapport entre les précipitations annuelles moyennes et l'évapotranspiration potentielle. Entre 0,5 et 0,65, les zones sèches sont classées comme sèches ou subhumides. Les zones semi-arides ($0,2 < AI < 0,5$) sont caractérisées par une évapotranspiration potentielle comprise entre 2 et 5 fois les précipitations moyennes. Les zones sèches ($0,05 < AI < 0,2$), ont une perte d'évapotranspiration potentielle au moins 20 fois supérieure aux précipitations moyennes réelles et ne permettent qu'un développement minimal de la végétation.

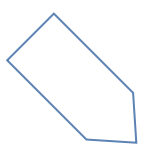




Africa Drylands. Source: UNCCD | World Lands Overview | Chapter 12 | Drylands.

On constate que presque tous les pays africains sont couverts par cette définition, à l'exception de quelques pays d'Afrique centrale. En effet, les écosystèmes des zones sèches comprennent les savanes, les zones boisées, les prairies, les semi-déserts et les déserts. Selon la Banque mondiale, "en Afrique, les régions arides représentent 43 % de la superficie totale des terres et ne sont comparables qu'à l'Asie, dont 39 % de la masse terrestre est constituée de terres arides, ce qui indique que l'Afrique est le plus aride des continents. Les zones sèches d'Afrique représentent 75 % de la superficie utilisée pour l'agriculture (définie comme incluant la production de cultures et d'animaux) et abritent 50 % de la population. La pauvreté est fortement concentrée dans les régions arides ; environ 75 % des personnes pauvres d'Afrique vivent dans des pays dont au moins un quart de la population vit dans des zones arides. **D'ici 2030, le nombre d'Africains vivant dans les régions arides passera de 460 à près de 800 millions, ce qui exercera une pression accrue sur la base de ressources naturelles et entraînera une concurrence accrue pour les ressources en terre et en eau".**

Le climat imprévisible et les conditions socio-écologiques difficiles ont façonné des sociétés dotées de capacités d'adaptation étonnantes et innovantes. Par exemple, les éleveurs des zones arides produisent plus de la moitié de la viande rouge et du lait en Afrique. Cependant, la crise climatique, avec des températures qui augmentent 1,5 fois plus vite que partout ailleurs dans le monde, menace l'équilibre que les communautés ont créé dans ce paysage. Les conflits pour les ressources sont en augmentation, tout comme les migrations. **Les investissements dans les zones arides d'Afrique sont nécessaires pour rétablir cet équilibre et soutenir la productivité tout en répondant aux aspirations de la prochaine génération : offrir des possibilités d'emploi et faire des entreprises locales des moteurs du développement.**



En tant que facteur de changement dans la mise en œuvre de la CNULCD en Afrique, l'Initiative de la Grande Muraille Verte devrait être considérée comme une initiative pour toutes les terres sèches d'Afrique, y compris la région du Sahara, la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et la région du Namib - Kalahari.

Ainsi, un nouveau nom est nécessaire : **l'Initiative de la Grande Muraille Verte**, qui ne lie pas l'Initiative à une région particulière du continent.

3.1.3 L'Initiative de la Grande Muraille Verte et l'Afrique que nous voulons

D'ici à 2030, les régions sèches de l'Afrique (Sahara, Sahel, Corne de l'Afrique, région de Miombo, région de Namibie - Kalahari) sont transformées en régions stables, habitables et résilientes grâce à :

- Des investissements dans des pratiques locales de gestion durable des terres pour renforcer la lutte contre la dégradation des sols et le changement climatique ;
- Des solutions fondées sur la nature pour relancer la croissance économique et le progrès social, réduire la pauvreté et assurer la sécurité et la durabilité de l'environnement ;
- Des infrastructures économiques et une présence effective de l'État dans les zones sèches ;
- La création d'emplois décents et productifs, dont certains provenant d'approches à haute intensité de main d'œuvre, un niveau de vie élevé, l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être des jeunes et des femmes.

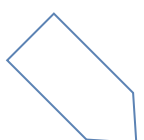
3.2 Mission

En tant que programme spécifique adapté aux zones arides, semi-arides et subhumides sèches, l'Initiative de la GMV complète et coopère avec d'autres programmes phares de l'Union africaine, des CER et des Etats membres, et cherchera à créer des synergies et des complémentarités avec d'autres programmes et initiatives phares (PIDA, la Route Trans Saharienne, le gazoduc Lagos-Alger, la fibre optique Lagos-Alger, AFR100...), ainsi que les 5 grandes priorités opérationnelles de la Banque africaine de développement : i) éclairer et alimenter l'Afrique en électricité, ii) nourrir l'Afrique, iii) industrialiser l'Afrique, iv) améliorer la gouvernance et v) améliorer la qualité de vie des populations africaines.

La nouvelle stratégie complète également et vise à combler les lacunes des cadres stratégiques existants de l'Agence panafricaine, de la stratégie de la SADC-GMV, de l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte, du Cadre Africain de Gestion Durable des Forêts, des Plans d'Action pour la Relance Verte (GRAP), des Transactions pour l'Energie Verte, de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que de la Stratégie et du Plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et la résilience (2022-2032). Cette nouvelle stratégie de l'IGMV est également consciente de l'Initiative Verte du Moyen-Orient lancée par le Royaume d'Arabie Saoudite, dans laquelle un nombre croissant de pays africains s'impliquent.

Dans ce contexte, les missions de l'Initiative de la GMV sont les suivantes :

- Promouvoir un paysage intégré et des approches de partenariat, en partant du principe qu'aucun secteur ou aucune institution ne peut y parvenir seul.
- Promouvoir une approche régionale, car aucun pays ne peut également agir seul.
- Promouvoir une reconnaissance plus profonde du lien entre pauvreté, environnement et climat, en ouvrant des opportunités économiques par la restauration des terres et la conservation de la biodiversité. La restauration seule ne fonctionnera pas. Il faut faire davantage pour résoudre les problèmes économiques et sociaux sous-jacents liés à l'insuffisance des possibilités de revenus dans les zones sèches.



- Construire un réseau plus fort, incluant les partenaires sociaux, pour partager les expériences, les informations et inspirer des changements.
- Mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à l'initiative auprès de sources nationales et extérieures.

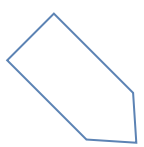
3.3 Principes directeurs

L'approche de recherche de liens (Nexus) devrait être à l'avant-plan de l'IGMV. Cela signifie le développement d'une culture et d'une idéologie où les visions des différents secteurs sont suffisamment influencées pour que les différences deviennent techniques, et non normatives et hiérarchiques. L'approche « Nexus » de la gestion durable des terres, de l'eau et des sols intègre la conservation et la gouvernance de la biodiversité à travers les secteurs et aux différentes échelles. Cette approche repose sur la compréhension du fait que les ressources environnementales sont inextricablement liées entre elles. **La nouvelle stratégie et le plan de mise en œuvre de l'IGMV visent à placer plus que jamais les « nexus » au centre de la mise en œuvre - au niveau des performances et des liens entre les acteurs et les partenaires des différents domaines thématiques.**

Les valeurs suivantes guident les actions et le partenariat dans l'Initiative de la Grande Muraille Verte :

1. **L'appropriation et le leadership africains**, y compris l'entière responsabilité du financement des objectifs de développement de l'IGMV et une forte cohérence avec l'Agenda 2063, ainsi que la réduction significative de la dépendance au financement des Donateurs ;
2. **La solidarité entre les Nations et les institutions africaines** et la réduction des inégalités entre les zones sèches et les autres zones dans chaque pays et à travers le continent ;
3. **Une approche inclusive** : Renforcer les gouvernements locaux, les communautés locales et les OSC et leur donner la responsabilité première, par l'intégration des actions de la GMV dans les plans de développement locaux et les budgets correspondants des gouvernements locaux, le soutien aux mécanismes locaux de consultation et de coordination entre les acteurs publics locaux, les communautés locales et les OSC.
4. **La collaboration interdisciplinaire et intersectorielle** : Promouvoir des mécanismes de partenariat multipartites à long terme et le développement de la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle, ainsi que des approches anticipatives et préventives (adaptation au changement climatique, gestion des risques) dans un monde en mutation;
5. **L'égalité des sexes dans le partage des avantages** : Promouvoir l'équité et l'accès aux avantages découlant de la conservation et de la gestion de la biodiversité.
6. **Une recherche scientifique axée sur la satisfaction des besoins des acteurs locaux** : La science doit répondre aux besoins sociétaux et aux défis globaux dans les zones sèches. Les politiques et les solutions doivent se fonder sur des données établies, comprenant à la fois les connaissances scientifiques, les connaissances des praticiens et les connaissances locales, et viser à répondre aux besoins des acteurs locaux, sans être perçues comme un exercice de transposition.

"Si nous cessons d'être des mendiants et que nous dépensons l'argent africain au sein du continent, l'Afrique n'aura plus besoin de demander le respect de quiconque, nous obtiendrons le respect que nous méritons. Si nous la rendons prospère comme elle devrait l'être, le respect suivra" (Nana Akufo-Addo à l'ouverture du Sommet États-Unis-Afrique, décembre 2022).



7. **Promouvoir un accès sécurisé à la terre** : Permettre aux hommes et aux femmes pauvres des zones rurales d'obtenir un accès sûr et équitable à la terre afin de renforcer leur sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité ;
8. **Promouvoir l'intégration africaine** par la mise en œuvre de projets transfrontaliers et de projets conjoints entre sous-régions tels que : projets transfrontaliers Afrique du Nord-Sahel ; projets transfrontaliers Sahel-Afrique centrale, etc. ;
9. **Promouvoir les valeurs culturelles des peuples africains** qui sous-tendent la cohésion sociale, la paix et la sécurité ;
10. **Développer et renforcer les partenariats**, y compris la gestion des risques transfrontaliers, et l'implication du secteur privé dans l'investissement dans les zones sèches et la gestion durable des zones sèches en adoptant une approche d'économie verte ;
11. **Promouvoir les investissements à forte intensité de main-d'œuvre** dans la planification et la budgétisation des investissements nationaux destinés à l'IGMV, en vue de maximiser les possibilités d'emplois décents et productifs et de créer des moyens de subsistance durables pour les jeunes femmes, les hommes et les personnes handicapées.

3.4 Objectifs

3.4.1 Objectif général

L'objectif global de l'initiative de la Grande Muraille verte est d'éradiquer la pauvreté et de construire une prospérité partagée dans les zones sèches, par le biais de transformations sociales, culturelles, économiques et écologiques grâce à des approches intégrées et innovantes.

3.4.2 Objectifs Stratégiques / Axes d'intervention

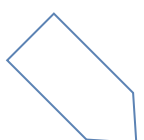
- Accroître le niveau d'engagement politique pour faciliter la mise en œuvre efficace de l'IGMV ;
- Renforcer et rationaliser la gouvernance et les processus participatifs de l'IGMV et assurer le leadership de l'Afrique sur la mise en œuvre ;
- Assurer un niveau de vie élevé, la qualité de vie et le bien-être des personnes vivant dans les zones sèches ;
- Renforcer/améliorer la résilience des communautés rurales, des petits exploitants agricoles et des entreprises agroalimentaires face à la dégradation de l'environnement et aux effets du changement climatique ;
- Forger/promouvoir des alliances stratégiques de connaissances pour des actions et des innovations pour le succès de l'Initiative de la Grande Muraille Verte ;
- Promouvoir la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie.

3.5 Bénéficiaires / Parties prenantes

Le succès de cette stratégie dépend fortement de l'engagement et de la participation active des principaux bénéficiaires et acteurs dans son élaboration et sa mise en œuvre. Ces acteurs sont des institutions gouvernementales, des particuliers, des organisations sociales internationales, des organismes de financement, etc. Il est important que la Stratégie contribue à clarifier le mandat, le rôle et la responsabilité de chaque organisation.

Les acteurs concernés sont notamment les suivants :

- Commission de l'Union africaine
- Structures politiques et techniques de l'UA telles que la CMAE, le CTS, le COREP
- Communautés économiques régionales



- Les institutions techniques chargées de la mise en œuvre des actions (AP-GMV, CILSS, OSS, ICPAC, ACMAD...)
- Institutions régionales telles que la BAD, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA)
- Institutions politiques nationales
- Autorités locales
- Communautés et institutions locales
- Centres de recherche nationaux et régionaux
- Entités des secteurs public et privé
- Organisations non gouvernementales
- Organisations professionnelles
- Organisations de femmes
- Groupes de jeunes
- Groupes d'agriculteurs
- Organisations communautaires
- Organisations internationales, y compris les agences des Nations unies
- Partenaires de développement
- Institutions financières

4. COMPOSANTES STRATEGIQUES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

L'IGMV comprend les sept composantes stratégiques suivantes :

4.1 **Composante stratégique 1 : Accroître le niveau d'engagement politique pour faciliter la mise en œuvre efficace de l'initiative de la Grande Muraille Verte.**

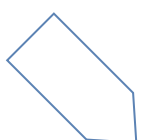
Propositions d'actions

- 4.1.1 Elever au plus haut niveau politique le profil de l'IGMV pour en faire, dans chaque pays, une initiative nationale multisectorielle prioritaire pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans toutes les zones sèches dégradées ;
- 4.1.2 Organiser des réunions du Comité Spécial des Chefs d'États et du Champion ;
- 4.1.3 Engager les États membres de l'UA à allouer un pourcentage donné du budget national ou des revenus miniers à la mise en œuvre de l'IGMV ;
- 4.1.4 Intégrer/prendre en compte l'IGMV dans les programmes des CER, et
- 4.1.5 Faire régulièrement rapport à l'Assemblée de l'UA et assurer le suivi des décisions de l'UA sur la mise en œuvre de l'IGMV.

4.2 **Composante stratégique 2 : Renforcer et rationaliser la gouvernance et les processus participatifs de l'IGMV et assurer le leadership de l'Afrique dans la mise en œuvre.**

Propositions d'actions

- 4.2.1 Améliorer la coordination de l'IGMV à tous les niveaux ;



- 4.2.2 Renforcer les capacités des acteurs locaux et leur donner un rôle central dans la mobilisation des parties prenantes, la planification et le suivi de la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte ;
- 4.2.3 Les Etats membres de la GMWI doivent établir des mécanismes de coordination nationale entre l'entité nationale de la GMW et les points focaux nationaux des Conventions de Rio.

4.3 **Composante stratégique 3 : Assurer un niveau de vie élevé, la qualité de vie et le bien-être des personnes vivant dans les zones sèches.**

Propositions d'actions

- 4.3.1 Développer des industries créatrices d'emplois dans les communautés pour soutenir l'économie locale, mettre fin à la migration illégale des jeunes et à leur enrôlement par des groupes terroristes et criminels ;
- 4.3.2 Promouvoir les alternatives technologiques pour la mise en œuvre d'investissements, y compris les infrastructures, capables d'optimiser le potentiel d'emploi des jeunes et des femmes ;
- 4.3.3 Valoriser les produits forestiers non ligneux (PFNL) pour renforcer l'engagement des populations dans la protection des ressources naturelles ;
- 4.3.4 Développer les infrastructures socio-économiques de base au profit des communautés et des micro-entreprises ;
- 4.3.5 Renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ;
- 4.3.6 Promouvoir et vulgariser l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, et
- 4.3.7 Construire les infrastructures nécessaires pour assurer la connectivité des communications et les incubateurs pour les PME.

4.4 **Composante stratégique 4: Améliorer la préparation et la gestion des risques par les communautés rurales, les petits exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires pour lutter contre la dégradation de l'environnement, le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité.**

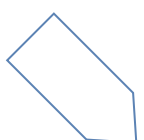
Propositions d'actions

- 4.4.1 Améliorer la productivité des terres pour renforcer la sécurité alimentaire ;
- 4.4.2 Promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles et la fourniture durable de services écosystémiques ;
- 4.4.3 Promouvoir une gouvernance foncière inclusive ;
- 4.4.4 Renforcer la résilience climatique et la préparation aux catastrophes naturelles.

4.5 **Composante stratégique 5 : Forger des alliances stratégiques de connaissances pour promouvoir des actions, des technologies et des innovations pour le succès de l'Initiative de la Grande Muraille Verte**

Propositions d'actions

- 4.4.1 Promotion de la comptabilité des ressources naturelles et d'une recherche dynamique sur l'optimisation des technologies locales de restauration des sols et la promotion du travail décent ;



- 4.4.2 Soutenir les plateformes nationales multi-acteurs incluant les acteurs locaux, les scientifiques, les décideurs politiques et les OSC, et
- 4.4.3 Promouvoir la recherche participative et la R&D.

4.6 **Composante stratégique 6 : Promotion de l'équité entre les sexes**

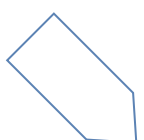
Propositions d'actions

- 4.6.1 Promouvoir l'autonomisation économique pour permettre aux femmes et aux jeunes de participer à des activités économiques rentables et d'en tirer profit ;
- 4.6.2 Permettre aux femmes, aux hommes et aux personnes handicapées de mieux se faire entendre et d'exercer une plus grande influence dans les institutions et les organisations rurales ;
- 4.6.3 Garantir les droits des femmes et leur accès aux ressources naturelles ;
- 4.6.4 Soutenir la participation des jeunes au développement rural, et
- 4.6.5 Promouvoir un équilibre plus équitable dans les charges de travail et dans le partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes.

4.7 **Composante stratégique 7 : Assurer la pleine responsabilité des institutions africaines dans la mobilisation et la maximisation des ressources financières pour la mise en œuvre de l'IGMV**

Proposition d'actions

- 4.7.1 La CUA élaborera une stratégie de mobilisation des ressources en se concentrant sur le principe selon lequel " l'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de l'initiative " et en exploitant les ressources traditionnelles, innovantes et carbonées ;
- 4.7.2 Les Etats membres de la CUA s'engagent à allouer un pourcentage de leur budget national à la mise en œuvre de l'IGMV ;
- 4.7.3 La CUA plaidera en faveur d'un financement du climat basé sur la contribution de l'IGMV aux bénéfices environnementaux mondiaux
- 4.7.4 Renforcer les capacités nationales et locales pour mobiliser les ressources financières nationales et internationales.



5. AXES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES TRANSVERSAUX

5.1 Financement et mobilisation des ressources

Selon le Mécanisme mondial de l'UNCCD, le montant estimé pour atteindre les objectifs de la GMV en 2030 pour les Etats membres de l'APGMV (uniquement) est de +40 milliards USD. Le montant total pour tous les pays africains devrait dépasser le double de ce qui est nécessaire pour les onze pays. La CUA est appelée à jouer un rôle important dans le plaidoyer pour la prochaine phase de mobilisation de ressources qui doit commencer en 2023. De même, les États membres de l'UA doivent prendre la pleine responsabilité du financement de la mise en œuvre de l'IGMV. En effet, comme déjà indiqué, il est nécessaire de garantir un financement à long terme, au lieu de l'approche actuelle de financement par projet et à court terme.

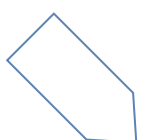
La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'IGMV doit se faire à travers plusieurs canaux, notamment :

- Les investissements liés aux infrastructures, notamment ceux du PIDA, de la route transsaharienne, du gazoduc Lagos-Alger, de la fibre optique de l'AFR100...), ainsi que les priorités opérationnelles des High 5s de la Banque africaine de développement ;
- Les investissements privés pour favoriser le développement économique, à travers des politiques d'investissement à long terme ;
- Le financement carbone ;
- Les Mécanismes de financement inspirés de la CBD, de la CCNUCC et du cadre de Sendai.

Pour que l'initiative de la GMV soit étendue, il est nécessaire de prendre en compte sa nature de programme de bénéfice global et :

- Assurer l'intégration de l'IGMV dans les processus de planification du développement national ; l'IGMV devrait donc être intégrée dans le budget national en tant que programme prioritaire. Le financement de l'initiative de la Grande Muraille Verte peut s'inspirer de l'exemple du PDDAA, autre programme phare de l'agenda 2063, qui a institué l'obligation d'investir au moins 10% du budget national dans l'agriculture. Elle peut également s'inspirer de l'exemple du Nigeria, qui a mis de côté 2% des revenus pétroliers pour financer la GMV.
- Renforcer les capacités nationales de mobilisation des ressources financières nationales et internationales en vue de maîtriser les procédures d'accès aux principales sources de financement ;
- Développer des projets pilotes d'atténuation/adaptation, dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN), et en étroite collaboration avec les ministères en charge des finances et du commerce, qui peuvent bénéficier de nouvelles formes de financement telles que les mécanismes innovants de financement du climat, notamment le FEM, le GCF, les obligations vertes, les échanges de dettes pour la biodiversité naturelle et le Fonds pour les pertes et dommages en faveur des pays en développement vulnérables au climat ;
- S'orienter vers des mécanismes flexibles qui mettent l'accent sur les communautés, leurs besoins, leurs compétences et leurs connaissances, tels que les subventions basées sur la confiance et les partenariats public-privé-philanthropiques (PPPP) ;
- Lier les programmes et les financements humanitaires aux projets de développement local.

La CUA, en collaboration avec le CER, devrait envisager de développer une stratégie de mobilisation des ressources (voir composante 7).



5.2 Communication et visibilité

La communication est essentielle pour soutenir la mise en œuvre de la GMV, notamment en renforçant l'engagement des acteurs par le biais du plaidoyer, de la sensibilisation et de l'éducation pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources.

La stratégie globale de communication pour l'IGMV vise à :

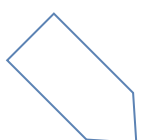
- Promouvoir la mise en œuvre efficace de l'Initiative ;
- La sensibilisation et le plaidoyer pour obtenir un soutien à la mobilisation des ressources ;
- Informer les principaux groupes d'intérêt (Gouvernements africains, partenaires techniques et financiers, acteurs locaux dans les domaines d'intervention de l'initiative, opinion publique aux niveaux national, régional, continental et international) sur les progrès et les performances dans la mise en œuvre de l'Initiative aux niveaux local, national et continental, ainsi que sur les résultats et impacts enregistrés ;
- Améliorer la compréhension de la mise en œuvre de l'IGMV ;
- Partager les leçons entre les parties prenantes, les États membres et les partenaires du projet ;
- Assurer l'adhésion politique ;
- Informer les décideurs (interface politique/science) ;
- Promouvoir les synergies et la complémentarité ;
- Améliorer la coordination entre les parties prenantes ;
- Garantir une conception et une mise en œuvre des projets fondés sur des données probantes, ainsi qu'une gestion axée sur les résultats.

Toute action de communication au niveau national, régional et international devrait être basée sur les messages suivants :

- Importance de valoriser les ressources naturelles et humaines des zones sèches en Afrique ;
- Les zones sèches sont des zones d'opportunités et non des zones marginales. Il existe un potentiel de structuration du territoire grâce à l'émergence de petites villes : les marchés ne sont plus éloignés des producteurs ;
- L'IGMV est un plan de développement des zones sèches, pas une initiative de plantation d'arbres ;
- Appui à la décentralisation, à l'approche territoriale, avec une dynamique sociale et économique ;
- Élaborer et partager des exemples de réussite dans les zones sèches ;
- Suppression de la perception de l'IGMV en tant que silo environnemental ;
- L'initiative de la Grande Muraille Verte vise à prévenir, contrôler et enrayer la désertification et la dégradation des terres, à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones sèches, à contribuer à la réduction des effets du changement climatique et à s'adapter à ce dernier, tout en améliorant la sécurité alimentaire des populations de ces zones.

Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine, les CER et l'Agence panafricaine de la GMV devraient élaborer et mettre en œuvre un plan de communication commun avec le soutien des partenaires et en coordination avec les points focaux de l'IGMV. Les outils de communication suivants pourraient être utilisés :

- Développer un site web conjoint hébergé par la Commission de l'Union africaine, avec des liens vers les sites web des CER, les États membres, les agences spécialisées de l'UA et l'AP-GMV ;



- Une charte de l'information pourrait être négociée par la CUA avec tous les acteurs afin que les documents produits aux niveaux national, régional et continental et toutes les informations pertinentes sur l'IGMV soient publiés sur le site web commun ;
- Développer un nouveau label ou logo (branding) unique et partagé de l'IGMV pour identifier les activités, efforts ou projets mis en œuvre dans le cadre de l'IGMV. Le logo actuel représentant une barrière d'arbres est contre-productif ;
- La production d'un bulletin d'information trimestriel "Nouvelles de la Grande Muraille Verte" par la CUA pour échanger des informations sur la mise en œuvre de la GMV, le calendrier des événements, les activités des partenaires, les projets, etc. ;
- Utiliser les médias - par exemple, en produisant des communiqués de presse vidéo, des communiqués de presse, des interviews - sur la mise en œuvre de l'IGMV ;
- Réaliser des émissions radio et télévision spéciales sur l'Initiative de la Grande Muraille Verte ;
- Concevoir des contenus pour les produits de communication (par exemple, vidéos, publications, brochures, articles illustrés, séances de photos, des capsules) en organisant des visites sur le terrain ;
- Former des journalistes et leur préparation aux sujets de l'IGMV ;
- Mener des actions de formation et de sensibilisation des ONG ;
- Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation par l'institutionnalisation de la Semaine africaine des terres arides et l'organisation de visites sur le terrain pour les journalistes ou d'événements parallèles lors de Conférences telles que les COP des différentes conventions de Rio, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement durable (CNUED), les sessions de l'Assemblée de l'Union africaine, etc.
- Nommer des Ambassadeurs de bonne volonté ;
- Communications numériques

5.3 Suivi, Evaluation et Reddition des comptes

Le suivi et l'évaluation de l'IGMV consiste principalement à s'assurer que le programme produit des résultats grâce à une sélection appropriée des activités. Il est impératif que le programme soutienne l'amélioration de l'établissement des priorités et des investissements afin de garantir une allocation appropriée des ressources entre les domaines thématiques et sectoriels. Il est également important que des systèmes responsables et transparents soient encouragés et facilités par les structures pertinentes autour de toutes les sélections d'activités pour l'IGMV.

Le suivi et l'évaluation seront basés sur un document cadre révisé des résultats (RFD), prenant en compte les indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063. Le nouveau cadre de résultats de l'IGMV devrait viser à :

- Établir les bases de référence biophysiques et socio-économiques pour concevoir les systèmes de suivi et d'évaluation ;
- Offrir une opportunité de construire un consensus et une appropriation autour d'objectifs communs parmi les principales parties prenantes de l'Initiative (CER, pays membres, organisations continentales et régionales, partenaires, OSC et OCB) ;
- Faciliter l'accord sur les résultats attendus et les ressources nécessaires pour atteindre ces résultats ;
- Fonctionner comme un outil de communication efficace, pour capturer succinctement les éléments clés de l'intention et du contenu de l'IGMV, et
- Identifier les objectifs qui orientent la conception des projets par les parties prenantes et aider à la labélisation des projets de l'IGMV afin de reconnaître certaines initiatives



engagées par des entités autres que les agences nationales GMV comme des initiatives de l'IGMV.

Une fois finalisé, le RFD fait partie du document stratégique pour la mise en œuvre de l'IGMV, qui sert de plan directeur pour l'Initiative. Elle doit être liée à l'Agenda 2063 et aux ODD.

6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

6.1 Modalités de mise en œuvre au niveau continental

6.1.1 Rôle et responsabilités de la CUA, des CER et de l'Agence panafricaine de la GMV

Avec l'extension de l'Initiative à l'ensemble des terres arides d'Afrique, le rôle de coordination générale et l'orientation politique devraient rester du ressort de la CUA.

6.1.1.1 Commission de l'Union africaine

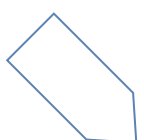
De nombreuses parties prenantes soulignent l'insuffisance des effectifs de l'unité de coordination de l'IGMV au sein de la CUA. La CUA pourrait tirer parti des agences spécialisées de l'UA, notamment SAFGRAD et AUDA, pour remplir les fonctions suivantes :

1. Coordination générale et orientation politique ;
2. Construction et renforcement des partenariats stratégiques ;
3. Mobilisation des ressources ;
4. Développement des capacités, notamment en matière de mobilisation des ressources ;
5. Rôle général de soutien technique par le biais des organes techniques régionaux comme SAFGRAD, y compris :
 - a) Développement et partage des connaissances
 - b) Conception de modules normalisés de pratiques de restauration des terres (pour la conservation de l'eau et des terres)
 - c) Aider les organismes de financement à adapter les exigences en matière de financement aux normes de restauration des terres établies dans le cadre du régime de l'IGMV;
 - d) Fournir des kits d'instruction modulaires pour diffuser les connaissances et acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre des pratiques de restauration des terres dans des conditions spécifiques ;
 - e) Aider les CER et l'AP-GMV à introduire et à mettre en œuvre des ensembles de pratiques de restauration des terres à grande échelle ;
 - f) Renforcer l'application des résultats de la recherche.
6. Faire régulièrement rapport sur les progrès réalisés à l'Assemblée de l'UA ou au Conseil exécutif.

6.1.1.2 Institutions techniques africaines et agences des Nations Unies

L'Afrique dispose d'une grande diversité d'institutions techniques et d'agences des Nations Unies qui pourraient apporter leur soutien et travailler avec les CER pour une mise en œuvre efficace de la GMV dans les différentes régions. Ces institutions et agences techniques comprennent l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille verte, le CILSS, la COMIFAC, l'OSS, ICPAC, ACPC et ACMAD, FAO, UNEP et UNECA. Elles peuvent être spécifiquement chargées de :

1. Coordination de la mise en œuvre de l'IGMV dans leurs régions respectives, en tenant compte des dispositions institutionnelles existantes prises par leurs États membres (ex. AP-GMV),



2. Rôle de soutien technique et financier, y compris :
 - a. Le développement des capacités des parties prenantes
 - b. La mobilisation des ressources financières et techniques
 - c. Le Suivi-évaluation et le rapportage ;
 - d. La capitalisation et la diffusion des connaissances ainsi que le renforcement des compétences pour la mise en œuvre des pratiques de restauration des terres dans des conditions spécifiques.
 - e. L'assistance aux pays et aux Etats membres pour répondre aux exigences de financement établies par les agences de financement.
 - f. Conseiller et assister la CUA dans le dialogue avec les agences de financement afin d'adapter les exigences de financement aux normes de restauration des terres établies dans le cadre du régime de l'IGMV
 - g. Aider les entités de coordination nationales à introduire et à mettre en œuvre des ensembles de pratiques de restauration des terres à grande échelle, et
 - h. Intégrer/aligner l'IGMV dans leurs programmes respectifs, y compris les plans d'action régionaux dans le cadre des conventions de Rio, le cadre de Sendai et les programmes forestiers.
3. Rendre compte régulièrement des progrès réalisés à la CUA et aux CER, le cas échéant.

6.1.1.3 Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

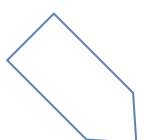
L'AP-GMV est responsable de la coordination technique des activités de l'IGMV dans les onze États membres qui lui sont affiliés. L'AP-GMV doit travailler avec les CER dont les Etats membres participent au programme. L'AP-GMV pourrait profiter de l'existence d'autres institutions techniques opérant dans son espace géographique (CILSS, OSS, ICPAC, SAFGRAD, etc.) pour remplir les fonctions suivantes :

1. Coordination de la mise en œuvre de l'I GMV dans ses onze États membres
2. Rôle de soutien technique, y compris :
 - a. Le Suivi-évaluation;
 - b. La capitalisation et la diffusion des connaissances et des compétences pour la mise en œuvre des pratiques de restauration des terres dans des conditions spécifiques ;
 - c. L'aide aux pays et aux États membres pour répondre aux exigences de financement établies par les agences de financement ;
 - d. Conseiller et assister la CUA dans le dialogue avec les agences de financement afin d'adapter les exigences de financement aux normes de restauration des terres établies dans le cadre de l'IGMV ;
 - e. Aider les entités de coordination nationales à introduire et à mettre en œuvre des ensembles de pratiques de restauration des terres à grande échelle.
3. Rendre compte régulièrement à la CUA des progrès réalisés.

6.1.2 Mécanismes de Coordination

6.1.2.1 Le Comité Régional de Pilotage

L'IGMV est mise en œuvre dans de nombreux pays et à différentes échelles. Au niveau continental, il y a beaucoup de connaissances, de savoir-faire, d'informations, de leçons et de meilleures pratiques à partager. Par conséquent, tous les acteurs de l'IGMV pourraient et devraient convenir d'un forum de dialogue commun sur les défis et les solutions. Ce forum pourrait également servir à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et l'atteinte des résultats escomptés et à adopter un tableau de bord commun. Il pourrait prendre la forme de l'organisation annuelle d'un comité directeur unique pour toutes les



initiatives multi-pays, ou de l'organisation biennale d'un forum sur les opportunités dans les zones sèches (semaine des terres sèches), avec des invitations spéciales adressées aux pays non africains qui connaissent les mêmes réalités dans leurs zones sèches.

Le comité directeur aurait les responsabilités suivantes :

- Examiner les activités et les impacts ainsi que les rapports annuels, les plans de travail des différentes initiatives ;
- Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative et faire des recommandations sur les actions et les mesures à prendre pour assurer la réalisation des objectifs et l'atteinte des résultats opérationnels de l'Initiative, et
- Approuver techniquement le rapport d'avancement de l'initiative, qui sera soumis par la CUA lors de son Sommet des Chefs d'Etat (Décision de Malabo) ;

Les modalités et le fonctionnement du Comité doivent être discutées entre la CUA, les CER et l'Agence panafricaine. Les termes de référence du Comité doivent être adoptés lors de sa première session.

6.1.2.2 La Plateforme ou l'Alliance des OSC

Selon une étude récente de la CNULCD, les organisations de la société civile (communautés locales, organisations de producteurs, associations locales, réseaux, ONG) et le secteur privé national et local (petites et moyennes entreprises, médias) sont des acteurs à part entière, largement responsables de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles, de la production de richesses et du renforcement des compétences. Ils sont donc des acteurs clés du développement social et économique des zones rurales. Leur rôle est particulièrement important dans les régions où l'Initiative de la Grande Muraille Verte est mise en œuvre, des régions considérées comme difficiles et dans lesquelles il y a un manque d'investissement de la part de l'État et du secteur privé. Les acteurs non étatiques sont des facteurs de liaison entre le niveau local et les niveaux national et international. Il est donc important de renforcer la participation des acteurs non étatiques au comité directeur de l'IGMV.

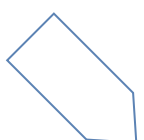
6.2 Modalités de mise en œuvre au niveau national

6.2.1 Rôle et responsabilité des unités ou agences nationales de coordination

L'IGMV est un programme africain ouvert à tous les pays africains intéressés dans les régions sujettes à la sécheresse. Jusqu'à présent, de nombreux pays ont mis en place des dispositions institutionnelles pour la coordination et la mise en œuvre de l'IGMV. Cependant, beaucoup de ces arrangements ne sont pas suffisamment en synergie avec les mécanismes de coordination de la mise en œuvre des conventions de Rio. Ce "manque" de coordination limite l'efficacité et la performance des mécanismes nationaux de coordination de l'IGMV. Ils sont perçus par les autres parties prenantes comme des structures concurrentes et ont, par conséquent, des difficultés à adopter une "approche paysagère" englobant toutes les frontières juridictionnelles et les secteurs traditionnels (agriculture, environnement, sylviculture, énergie, utilisation des terres et décentralisation).

Pour faire de la Grande Muraille Verte une initiative collective, il est important de mettre en place des mécanismes pratiques de dialogue multipartite et multisectoriel et d'appropriation des objectifs et des bénéfices attendus de la Grande Muraille Verte par toutes les catégories d'acteurs étatiques et non étatiques. Le rôle et les fonctions des mécanismes de coordination nationale devraient inclure, entre autres, les éléments suivants :

- Elaboration et adoption du document - cadre national des résultats de l'IGMV (DCNR),
- Établissement de la base de référence biophysique et socio-économique pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de l'IGMV ;



- Elaboration ou révision du programme national de l'IGMV afin de l'aligner sur la nouvelle stratégie de l'UA relative à l'IGMV et de l'intégrer dans le plan de développement national et le budget ;
- Promotion d'approches complémentaires, en particulier dans la mise en œuvre des Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) ;
- Suivi, évaluation et rapportage annuel sur la mise en œuvre de l'IGMV, conformément au document-cadre national sur les résultats de l'IGMV ;
- Introduction et mise en œuvre de paquets de pratiques de restauration des terres à une échelle massive ;
- Renforcement des capacités des institutions locales, des organisations communautaires et des organisations de la société civile ;
- Assistance technique aux autorités et institutions locales pour la mise en œuvre sur le terrain ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication nationale basée sur les messages communs de l'IGMV, et
- Promotion de projets transfrontaliers dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

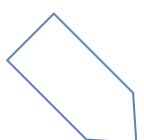
6.2.2 Mise en œuvre sur le terrain : le rôle central des gouvernements locaux

La Grande Muraille Verte concerne toutes les populations des zones arides et leurs représentants locaux. Ainsi, les autorités locales sont les garants de la gestion de l'espace et de l'accès aux ressources. La responsabilité de la planification du développement local leur incombe et elles sont souvent dotées d'outils adaptés à cette responsabilité. Les autorités locales jouent un rôle central et sont au cœur du système de la Grande Muraille Verte. Il est donc important que les mécanismes de coordination nationale de l'IGMV travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales, renforcent leurs capacités et leur donnent un rôle central dans la mobilisation des acteurs, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles. Elles doivent être au cœur de la planification et de la coordination de la mise en œuvre au niveau local. Les structures gouvernementales décentralisées et les organisations de la société civile doivent être des prestataires de services pour ces autorités locales.

6.2.3 Rôle et responsabilités des OCB et OSC

Les agriculteurs et les éleveurs sont les principaux utilisateurs et gestionnaires des terres et des ressources naturelles. Avec l'aide de leurs organisations, ils sont les créateurs de la richesse primaire et les champions de la sécurité alimentaire dans les zones arides. A ce titre, ils sont des acteurs clés dans la réalisation de l'initiative de la Grande Muraille Verte. Leurs organisations, unions, fédérations et organisations faîtières sont bien structurées à tous les niveaux, du local au régional, et sont déjà présentes dans tout le paysage. De plus, les organisations de producteurs travaillent bien avec les autorités locales dans le cadre des politiques de décentralisation.

Il est donc recommandé qu'à tous les niveaux (local, national, régional, continental), l'Initiative de la Grande Muraille Verte se rapproche des organisations de producteurs, les intègre dans les stratégies de gestion des ressources naturelles, et les implique dans la réalisation des objectifs de l'Initiative de la Grande Muraille Verte. Les agences nationales peuvent conclure des contrats de performance avec les OSC pour qu'elles soutiennent la mise en œuvre de l'IGMV de manière plus rentable.

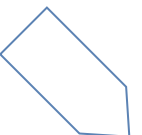


7. PLAN D'ACTION

Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
1. Engagement politique	i. Rehausser au plus haut niveau politique le profil de l'IGMV pour en faire, dans chaque pays, une initiative nationale multisectorielle prioritaire pour améliorer les conditions de vie des populations dans toutes les zones arides dégradées.	Obtenir la validation de la stratégie par le CST.	2023	DABE
		Décision de l'Assemblée de l'UA reconnaissant l'IGMV comme un programme phare de l'Agenda 2063.	2024	DABE
		Un Comité spécial des Chefs d'État chargé de superviser la mise en œuvre de l'IGMV	2024	DABE Assemblée UA
		Une personnalité politique de haut niveau est désignée comme championne de l'IGMV	2024	DABE
	ii. Réunions du Comité spécial des Chefs d'États et du Champion	Une session du Comité spécial des Chefs d'Etat se tient en marge de chaque Sommet de janvier / février de l'UA.	A partir de 2025	DABE
		Rapports réguliers sur les résultats du programme et recommandations à l'Assemblée de l'UA	A partir de 2025	DABE
	iii. Engager les États membres de l'UA à allouer un pourcentage donné de leur budget national ou de leurs recettes minières à la mise en œuvre de l'IGMV	Réunion spéciale du CST avec les Ministres des Finances	2024	DABE
		Décision de l'Assemblée de l'UA sur un mécanisme de financement spécial pour l'IGMV	D'ici 2026	DABE
	iv. Intégration de l'IGMV dans les programmes des CER	Organisation d'une réunion spéciale avec les CER	2023	DABE and CER



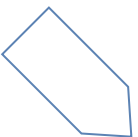
Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
		Les dispositions financières et institutionnelles nécessaires pour guider les processus de mise en œuvre aux niveaux régional et national sont mises en place par les CER.	2024	CER
		Rapport au CST sur les actions entreprises et les résultats	Régulièrement	CER
	v. Rapport à l'Assemblée de l'UA et suivi des décisions de l'UA sur la mise en œuvre de l'IGMV.	Les réalisations sont incluses dans les rapports réguliers de la CUA aux différents organes politiques de l'Union africaine.	A partir de 2023	Commissaire ud Département ARBE (CUA)
2. Gouvernance et leadership	i. Améliorer la coordination de l'IGMV à tous les niveaux	Le rôle et les fonctions respectifs de la CUA, du de l'AP-GMV et des CER sont bien définis (réunion spéciale avec les CER et l'AP-GMV).	2023-2024	CUA
		Le personnel et le budget de l'unité de coordination de la GMV sont accrus.	2024	DABE
		L'Unité de Coordination de l'IGMV est hébergée par SAFGRAD pour une meilleure cohérence des interventions de la CUA dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches.	2024	DABE
		Réunions annuelles du Comité de pilotage	Régulièrement	DABE&CER
		Semaine des Terres Sèches	Tous les deux ans	DABE/ SAFGRAD/AP-GMV/MS/REC & Partenaires
		Un comité de coordination du partenariat, sous la direction de la CUA, est établi et tient une réunion annuelle.	Annuellement	AUC, CER, AP-GMV



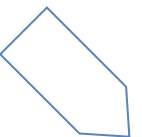
Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
	ii. Renforcer les capacités des acteurs locaux et leur donner un rôle central dans la mobilisation des parties prenantes, la planification et le suivi de la mise en œuvre de l'IGMV.	Des mécanismes de dialogue multipartite et multisectoriel et d'appropriation des objectifs de la Grande Muraille Verte sont mis en place aux niveaux national et local.	D'ici 2024	Etats Membres
		Le rôle et les fonctions respectifs des acteurs locaux (gouvernements locaux, organisations communautaires et organisations de la société civile) sont bien définis.	2023	Etats Membres
		Adoption du plan d'action pour l'alliance IGMV-OSC sur la mise en œuvre de l'IGMV	2024	DABE/CER/AP-GMV et OSC
		Des rencontres avec les OSC sur la nouvelle stratégie et leur contribution à la mise en œuvre de l'IGMV sont organisées régulièrement.	2023	Unité de coordination GMV
		Les contributions des gouvernements locaux et des OSC à la mise en œuvre de l'IGMV sont régulièrement documentées et régulièrement mises en avant lors des COP de la CNULCD, de la CCNUCC et de la CDB.	A partir de 2024	Alliance des OSC pour la GMV
	iii. Les États membres de l'IGMV établissent des mécanismes de coordination nationaux inclusifs	Amélioration des synergies et de la complémentarité pour renforcer la résilience des écosystèmes et des populations vivant dans les zones sèches.	2023 -2032	Etats membres
		Un dialogue pratique et des mécanismes consultatifs (cadres de consultation) pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation aux niveaux local et	D'ici 2024	Etats Membres



Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
		national sont établis.		
		Les cadres de consultation aux niveaux national et local fonctionnent et présentent des rapports semestriels aux unités de coordination nationale.	2024-2032	Autorités Locales
3. Améliorer les conditions de vie et le bien-être des personnes vivant dans les terres sèches	i. Développer des industries créatrices d'emplois dans les communautés pour soutenir l'économie locale, vaincre la migration illégale des jeunes et leur enrôlement par des groupes terroristes et criminels.	Création d'emplois verts ; économies diversifiées ; transformation des produits sur place et commercialisation.	2023 - 2032	Etats Membres, Secteur privé, Partenaires
		Développer/adapter le cadre législatif et réglementaire pour permettre l'accès à la terre et aux ressources connexes à tous les utilisateurs de la terre, y compris les jeunes et les autres groupes vulnérables et sans terre		
	ii. Promouvoir des alternatives technologiques pour la mise en œuvre, y compris les infrastructures, capables d'optimiser le potentiel d'emploi des jeunes et des femmes.	Développer des programmes de renforcement des capacités et d'aide aux entreprises pour soutenir les PME		
	iii. Valoriser les produits forestiers non ligneux (PFNL) pour renforcer l'engagement des populations dans la protection des ressources naturelles..	Des infrastructures de transformation des PFNL sont mises en place et des mesures législatives et des actions visant à surmonter les obstacles au marché sont prises.	2023 - 2032	Etats Membres et Partenaires
	iv. Développer des infrastructures socio-économiques de base au profit des communautés et des micro-entreprises.	Développement de synergies et de complémentarités entre l'IGMV et d'autres programmes phares de l'UA	2023 - 2032	AU, Etats Membres et Partenaires
	v. Renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables.	Développement de synergies et de complémentarités entre l'IGMV et d'autres programmes phares de l'UA	2023 - 2032	AU, Etats Membres et Partenaires
	vi. Promouvoir et populariser l'utilisation à grande échelle des énergies	Développement de synergies et de complémentarités entre l'initiative light	2023 - 2032	AU, Etats Membres et



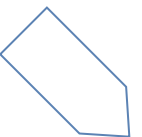
Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
	renouvelables, notamment l'énergie solaire.	up de la BAD et l'IGMV		BAfD
	vii. Construire les infrastructures nécessaires pour assurer la connectivité des communications et les incubateurs pour les PME.	Des infrastructures pour mettre fin à l'isolement et à la marginalisation des zones arides.	2023 - 2032	AU, Etats Membres et Partenaires
4. Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes	i. Améliorer la productivité des terres pour renforcer la sécurité alimentaire globale.	Systèmes durables de production alimentaire		Etats Membres
		Des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production		Etats Membres
		Des banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national et régional.		Etats Membres & SAFGRAD
		Partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées		Etats Membres
		Augmentation de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs de produits alimentaires, en particulier des femmes.		Etats Membres
	ii. Promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles et la fourniture durable de services écosystémiques.	La gestion communautaire des ressources naturelles, comme les forêts communautaires, est soutenue.		
		L'état actuel des terres et les facteurs de dégradation des terres dans la zone IGMV sont établis, en utilisant les meilleures données disponibles.		Etats Membres
		Objectifs et ambitions des communautés locales dans la lutte contre la		Etats Membres



Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
		dégradation des terres		
	iii. Promouvoir une gouvernance foncière inclusive	Des forums régionaux sur les régimes fonciers sont organisés		AUC, CER et Etats Membres
	iv. Renforcer la résilience climatique et la préparation aux catastrophes	Capacités d'adaptation au changement climatique, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes, et qui améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.		Etats Membres
5. Sciences, technologies, innovation et interface science-politique	i. Promotion de la comptabilité des ressources naturelles	Outils et modules élaborés	2023-2024	SAFGRAD, CILSS, OSS, AP-GMV
		Capacités nationales et locales développées pour une utilisation efficace des outils.	2024	CILSS – OSS (avec l'appui de SAFGRAD, AP-GMV, CER)
		Outils appliqués et impacts sur les valeurs des services écosystémiques de la dégradation des terres et des ressources naturelles régulièrement mesurés.	2025-2030	Etats Membres
		Développement d'une stratégie de l'UA sur la comptabilité des ressources naturelles	2024- 2025	DABE
	ii. Appui aux plateformes nationales multi-acteurs comprenant les acteurs locaux, les scientifiques, les décideurs politiques et les OSC.	Création d'un groupe "Science et Politique".	2024	SAFGRAD
		Les bonnes pratiques sont capitalisées et partagées avec les décideurs politiques, les OSC et les acteurs locaux.	2024-2030	CILSS - OSS
	iii. Promouvoir la recherche participative et la R&D.	Une plateforme qui facilite la mise en réseau des chercheurs et la coopération avec des partenaires scientifiques	2024	SAFGRAD



Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
		internationaux établie		
		Fonctionnement du réseau	2024-2030	SAFGRAD
		Mener des recherches axées sur la résolution de problèmes en fonction des besoins des communautés locales.	2026	CILSS, OSS, UICN
		Étude globale sur la gouvernance et les questions socio-économiques de l'IGMV	2026-2027	CILSS, OSS, IUCN
		Rapports sur les projections à moyen et long termes du changement climatique ainsi que sur la NDT	2024, 2027, 2030	CILSS, OSS, UICN

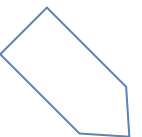


Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
6. Équité des genres et autonomisation des femmes et des jeunes	i. Promouvoir l'autonomisation économique des femmes pour permettre aux femmes et aux jeunes des zones rurales de participer à des activités économiques rentables et d'en tirer profit.	Centres d'incubation d'entreprises pour les femmes et les jeunes	2023-2030	Etats Membres
		Des potagers polyvalents pour les femmes afin de générer des revenus et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle	2023-2030	Etats Membres
		Des emplois et des opportunités pour les jeunes	2023-2030	Etats Membres
	ii. Permettre aux femmes, aux hommes et aux personnes vivant avec un handicap de se faire entendre et d'exercer une influence dans les institutions et organisations rurales.	Programmes de développement des capacités, de sensibilisation et de communication	2023-2030	
	iii. Garantir les droits des femmes et leur accès aux ressources naturelles	Programmes de développement des capacités, de sensibilisation et de communication	2023-2030	
	iv. Soutenir la participation des jeunes au développement rural	Programmes de développement des capacités, de sensibilisation et de communication	2023-2030	

Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
7. Mobilisation des ressources	i. La CUA élabore une stratégie de mobilisation des ressources axée sur le principe selon lequel "l'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de l'initiative" et exploite les ressources	Document de stratégie de mobilisation des ressources et stratégie de développement des capacités pour l'accès aux ressources traditionnelles,	2023-2024	DABE (Unité GMV) / Mécanisme Mondial



Composantes stratégiques	Actions	Produits	Période	Responsable
	traditionnelles, novatrices et carbonées.	innovantes et carbonées		
	ii. Les États membres de la CUA doivent s'engager à allouer un pourcentage de leur budget national à la mise en œuvre de l'IGMV.	Décision de l'Assemblée de l'Union africaine	2024-2025	DABE
		Politiques de budgétisation nationale pour l'IGMV		Etats Membres
		Outils pour l'intégration de l'IGMV dans les processus de planification du développement national et son intégration explicite dans le budget national en tant que priorité nationale.	2024	DABE (Unité GMV) / Mécanisme Mondial
	iii. La CUA plaide pour un financement du climat basé sur la contribution de l'IGMV aux bénéfices environnementaux mondiaux.	Document de plaidoyer	2023-2026	AUC
	iv. Renforcer les capacités nationales et locales de mobilisation des ressources financières nationales et internationales.	Outils et modules pour l'accès aux partenariats public-privé-philanthropiques (PPPP) en faveur des communautés locales et des populations autochtones.	2024-2026	DABE (Unité GMV) / Mécanisme Mondial
		Outils et modules pour lier les programmes et les financements humanitaires aux projets de développement local	2024-2026	DABE (Unité GMV) / Mécanisme Mondial
		Outils et modules pour accéder à la philanthropie basée sur la confiance	2024-2026	DABE (Unité GMV) / Mécanisme Mondial
		Mise en place d'un cadre de financement approprié pour les gouvernements locaux, les OSC et les OCB et le rendre fonctionnel.	2024-2026	DABE (Unité GMV) / Mécanisme Mondial



ANNEXE 1 : PRINCIPALES DECISIONS DE L'UNION AFRICAINE SUR LA GRANDE MURAILLE VERTE

Assembly/AU/Dec.137 (VIII), 2007

Decision on the Implementation of the Green Wall for the Sahara Initiative

Décision sur la mise en œuvre de l'Initiative Muraille Verte du Sahara

Assembly/AU/Dec.317(XV), 2010

Decision on the report of Heads of State and Government Orientation Committee on NEPAD

Décision sur le rapport du Président du Comité d'Orientation des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le NEPAD

Assembly/AU/Dec.376(XVII), 2011

Decision on the implementation of the Great Green Wall Program

Décision sur la mise en œuvre du Program Grande Muraille Verte

EX.CL/465(XIV), 2009

Plan d'action sur l'Initiative « La Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel »

EX.CL/933(XXVIII), 2016

Report of the first ordinary session of the STC on Agriculture, Rural Development, Water and Environment

Rapport de la première session ordinaire du CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement

EX.CL/994(XXX), 2017

Annual report of the chairperson of the African Union Commission for the period January to December 2016

Rapport annuel de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine pour la période de janvier à décembre 2016

EX.CL/1041(XXXII), 2018

Report of the second ordinary session of the Specialized Technical Committee (STC) on Agriculture, Rural Development, Water and Environment; 02 - 06 October 2017, Addis Ababa, Ethiopia

Rapport de la deuxième session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, 2-6 octobre 2017, Addis Ababa, Ethiopie

Executive Council, Thirty-Third Ordinary Session, 28 – 29 June 2018, Nouakchott, Mauritania

Introductory Note of the Chairperson of the African Union Commission

Note introductive du Président de la Commission de l'Union Africaine

UNCCD, 2021

Infographic on the Great Green Wall Accelerator

Infographie de l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte

Regional Harmonized Strategy for the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel

Stratégie régionale harmonisée pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

Décision sur la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (2007)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur le lancement l'initiative Muraille verte du Sahara ;



2. **APPROUVE** l'Initiative Muraille verte du Sahara ;
3. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de mener toutes les actions nécessaires en vue de la mise en œuvre accélérée de l'initiative Muraille verte à travers, notamment l'élaboration d'un Plan directeur, en collaboration avec les Etats membres, les Communautés économiques régionales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales concernés ;
4. **DEMANDE** aux Etats membres et aux Communautés économiques régionales de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires aux niveaux national, régional et sous-régional en vue d'orienter le processus de mise en œuvre du programme ;
5. **DONNE MANDAT** à la Commission de l'Union africaine pour qu'elle facilite et coordonne la mise en œuvre de l'initiative par les Etats membres et les Communautés économiques régionales ;
6. **LANCE UN APPEL** aux partenaires au développement afin qu'ils appuient les Etats membres concernés, les CER et la Commission de l'Union africaine pour assurer la mise en œuvre efficace de l'Initiative aux niveaux national, régional et continental

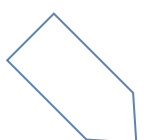
Décision sur la Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel. Doc. EX.CL/465 (XIV)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel ;
2. **APPROUVE** le Plan d'action, y compris le budget indicatif pour la mise en œuvre de l'Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel ;
3. **DEMANDE** à la Commission de coordonner et de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Initiative sur la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel, en collaboration avec les Etats membres et les Communautés économiques régionales (CER) concernés ;
4. **INVITE** les Etats membres concernés et leurs CER respectives à mettre en place les dispositions financières et institutionnelles, chaque fois que cela s'avère nécessaire, aux niveaux national, sous-régional et régional afin de guider le processus de mise en œuvre du programme ;
5. **DEMANDE** à la Commission d'éviter, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action, tout double emploi et de faire usage des initiatives et instruments existants aux niveaux sous-régional, régional et continental ;
6. **INVITE EGALEMENT** les partenaires au développement à soutenir les Etats membres et les CER concernés, ainsi que la Commission pour assurer la mise en œuvre effective du Plan d'action aux niveaux national, régional et continental

2011 – Malabo: Décision sur la mise en œuvre du Programme Grande Muraille Verte. Doc. EX.CL/656 (XIX)

La Conférence,



1. **RAPPELLE** sa décision Assembly/AU/Dec. 137(VIII) adoptée à sa 8ème session ordinaire tenue en janvier 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie) relative à l'approbation de l'Initiative Grande Muraille Verte, ainsi que la Décision EX.CL/Dec. 465(XIV) du Conseil exécutif adoptée en janvier 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie) entérinant le Plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte (GMV) ;
2. **SOULIGNE** la nécessité de coordination des efforts entre la Commission et les structures d'exécution et les États membres du projet Grande Muraille Verte ;
3. **SALUE** les efforts des États membres concernés dans la mise en œuvre du projet GMV, notamment la mise en place d'une Agence d'exécution dudit projet basée à N'Djamena ;
4. **DEMANDE** à la Commission de jouer son rôle de coordination dans la mobilisation des ressources en faveur de la GMV et d'apporter l'appui nécessaire à l'Agence d'exécution de la GMV ;
5. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission et à l'Agence d'assurer le suivi et l'évaluation du projet et d'en faire rapport régulièrement à la Conférence de l'Union par le biais du Conseil exécutif.

2012-AMCEN-Decision 14/7: The Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative

We, African ministers of the environment,

Having met in Arusha, United Republic of Tanzania, from 12 to 14 September 2012 at the fourteenth session of the African Ministerial Conference on the Environment,

Recognizing the efforts made by the African Union Commission, the Pan African Agency of the Great Green Wall and Member States to operationalize the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative, which led to its validation at the experts meeting held in Ouagadougou from 27 to 29 August 2012,

Considering the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative as an African flagship program to address issues related to desertification, land degradation, drought, climate change and loss of biodiversity in the Sahara-Sahel zone in Africa,

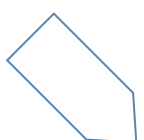
Calling for urgent action to reverse land degradation and to achieve a land-degradation-neutral world in the context of sustainable development,

Considering the commitment made at the United Nations Conference on Sustainable Development (Rio +20) to take coordinated action nationally, regionally and internationally to monitor globally land degradation and restore degraded lands in arid, semi-arid and dry humid areas,

Recalling the Bamako declaration of the thirteenth African Ministerial Conference on the Environment, in which African ministers of the environment called for a strategic Partnership between the Secretariat of the United Nations Convention to Combat Desertification in Those Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa, and the African Ministerial Conference on the Environment to foster the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification 10-year strategy in Africa,

Acknowledging the efforts of the Partners in supporting the elaboration of national strategies and action plans to enhance the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative,

Concerned with the need for improving the institutional governance and the coordination of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative by the African Union Commission and the 8 Pan African Agency of the Great Green Wall, as stressed in the decision10 of the African Union at its seventeenth session, held in Malabo in June 2011,



Taking note with appreciation of the conclusions of the regional experts meeting held in Ouagadougou from 27 to 29 August 2012, at which progress made in the implementation of the Initiative was reviewed,

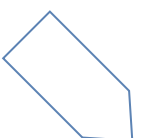
Decide:

To consider the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative, in the framework of the Environmental Action Plan of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), as a flagship program that represents the African contribution to the achievement of a land-degradation-neutral world in the context of sustainable development, as recommended by United Nations Conference on Sustainable Development;

To adopt the regional harmonized strategy for the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative as a strategy which has been fully aligned with the United Nations Convention to Combat Desertification 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018);

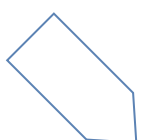
To request development Partners to align their support for the implementation of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative with the priorities identified by countries in their national action plans;

To agree to the transformation of the Pan African Agency of the Great Green Wall for the Sahara and the Sahel into a specialized agency of the African Union Commission under the Department of Rural Economy and Agriculture.

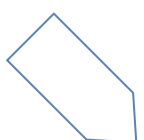


8. REFERENCES

- AfDB. October 2022. Debt-for-Nature-Swaps: Feasibility and Policy Significance in Africa's Natural Resources Sector
- African Union. 2022. African Union Climate Change and Resilient Development Strategy and Action Plan (2022-2032)
- AU Declaration on Land Issues and Challenges: A review of progress made. A Report to the Conference of the Specialized Technical Committee on Agriculture, Rural Development, Water and Environment. October 2017.
- AU, SOS Sahel, CARI : Recommandations du Forum de la Grande Muraille Verte et de la société civile
- AU. October 2017. Declaration on Land Issues and Challenges: a review of progress made. A Report to the Conference of the Specialized Technical Committee on Agriculture, Rural Development, Water and Environment
- AUC FAO 2015: Results framework Document of the GGWSSI
- AUC, AfDB, UNECA. 2010. Framework and Guidelines on Land Policy in Africa: A Framework to Strengthen Land Rights, Enhance Productivity and Secure Livelihoods
- AUC, AfDB, UNECA. 2010. Framework and Guidelines on Land policy in Africa: A Framework to Strengthen Land Rights, Enhance Productivity and Secure Livelihoods.
- AUC, AfDB, UNECA. 2014. Guiding Principles on Large Scale Land Based Investments in Africa.
- AUC, FAO, 2013: Capacity development strategy and action plan for the implementation of the GGWSSI
- AUC, FAO, GM, ECOWAS 2012: Regional Harmonized Strategy for the implementation of the GGWSSI
- AUC. 2021. African Union Climate Change and Resilient Development Strategy and Action Plan (2022-2032)
- AUC. 2021. Land Governance Strategy.
- AU-SAFGRAD, 2015: Strengthening the role of science and technology in combating desertification in Africa
- CFS. 2021. CFS Voluntary Guidelines on Gender Equality and Women and Girls Empowerment in the context of food security and nutrition.
- CSAO. Actes des Concertations sahéniennes : 22-23 novembre 2021. Niamey, Niger.
- CSFD. 2022. Fiche d'actualité du CSFD – 2022-2030 : Pour que la Grande Muraille Verte au Sahel soit une pleine réussite ; la recherche scientifique en actions
- Davies, J. (2017). Biodiversité et Grande Muraille Verte : gérer la nature pour un développement durable au Sahel. Ouagadougou, Burkina Faso : UICN. xiv + 66 pp.
- Declaration on Land Issues and Challenges in Africa, Assembly/AU/Decl./ (XIII) Rev. I, 2009
- Egypt – International Cooperation Forum and Meeting of African Ministers of Finance, Economy and Environment. Communiqué. 7-9 September 2022
- FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2022. In Brief to The State of Food Security and Nutrition in the World 2022. Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0640en>
- GM-UNCCD, 2022: Mobilisation des acteurs non étatiques de la Grande Muraille Verte
- Gnacadjia Luc, Brahimi Youssef. 2018. TerrAfrica: Reshaping Partenaires' Common Vision and Support Framework to Scale up Interventions and Investment
- Great Green Wall - One Planet Summit pipeline of projects 2020-2025



- HémerickRémi. SOS-Sahel. 2022. La Grande Muraille Verte : quand l'utopie devient réalité
- IRD. December 2017. Impact of land degradation on migration and radicalization: Looking for science-based evidence. Report for the UNCCD Executive secretariat
- Mugelé R. 2018. « La Grande Muraille Verte : géographie d'une utopie environnementale au Sahel ». Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 322p.
- National Agency of the GGW – Senegal, 2022: Draft-plan-investissement-Sénégal
- National Coordination Unit of the GGW- Burkina Faso, 2022 : Stratégie 2023 - 2030 de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel au Burkina Faso - version provisoire
- National Coordination Unit of the GGW- Burkina Faso, Projet du PNUE/FEM « Bâtir sur les acquis et les opportunités de l'Initiative Grande Muraille Verte pour un Sahel Durable et Résilient », January, 2022 : Rapport de l'étude transversale
- Orr, B.J., A.L. Cowie, V.M. Castillo Sanchez, P. Chasek, N.D. Crossman, A. Erlewein, G. Louwagie, M. Maron, G.I. Metternicht, S. Minelli, A.E. Tengberg, S. Walter, and S. Welton. 2017. Scientific Conceptual Framework for Land Degradation Neutrality. A Report of the Science-Policy Interface. United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), Bonn, Germany
- Pan African Agency of the GGW, 16 June 2022: Final report of the 8th ordinary session of the council of Ministers
- Pan African Agency of the GGW, UNEP : Audit institutionnel, organisationnel et technique des structures nationales, régionale de l'Initiative de la Grande Muraille Verte
- Pan African Agency of the GGW: Decennial Priority Investment Programme 2020-2030
- PANGGW. 2021. Great Green Wall Initiative /2021-2030 DPIP Decennial Priority Investment Plan
- Platform GGW : <https://panegmv.org/fr>
- UNCCD (2020). The Great Green Wall Status and Way Ahead to 2030
- UNCCD: Comment faire progresser la communauté des acteurs non étatiques de la Grande Muraille Verte ?
- UNCCD. 2017. Global Land Outlook.
- UNCCD/Science-Policy Interface. 2019. Land Management and Drought Mitigation. Science-Policy Brief No: 6. September 2019. United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), Bonn, Germany
- UNCCD/Science-Policy Interface. 2019. Land Management and Drought Mitigation.
- UNCCD-SPI Technical Series No. 06. 6 May 2022. A Report of the Science-Policy Interface: The Contribution of Integrated Land Use Planning and Integrated Landscape Management to Implementing Land Degradation Neutrality: Entry Points and Support Tools
- UNCCD-SPI Technical Series No. 07 10 August 2022. A Report of the Science-Policy Interface: Multiscale Approaches for the Assessment and Monitoring of Social and Ecological Resilience to Drought
- UNECA. 2022. Economic Report on Africa 2021. Addressing Poverty and Vulnerability in Africa during the COVID-19 Pandemic
- UNEP-GEF. Avril 2022. Projet PNUE/FEM « Bâtir sur les acquis et les opportunités de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour un Sahel durable et résilient ». Situation de base dans l'espace de la Grande Muraille au niveau du Burkina Faso (7 tomes)
- Union Européenne, 2009 : Etude de préféabilité pour la grande muraille verte à réaliser dans le contexte de l'Initiative pour le Sahara et le Sahel (GMVSS)
- World Economic Forum. 2022. The Global Risks Report 2022. 17th Edition



World Economic Forum. September 2022. The Untapped Potential of Great Green Wall Value Chains: An Action Agenda to Scale Restoration in the Sahel. Insight report

